

Observation et statistiques

L'insertion professionnelle des diplômés de niveau IV des secteurs du sport et de l'animation en Île-de-France

Analyse des enquêtes
2014, 2015 et 2016



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

Éditorial



L'enquête annuelle, menée par la DRJSCS, sur l'insertion professionnelle des diplômés de niveau IV des secteurs du sport et de l'animation socioculturelle s'inscrit dans une logique de partage entre les employeurs de ces champs et les organismes de la formation professionnelle. Les diplômés d'un brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) entre mai 2013 et avril 2016 ont été interrogés sur leur situation au regard de l'emploi, un an après la délivrance du diplôme. Les résultats obtenus confirment le dynamisme des secteurs du sport et de l'animation en offrant d'excellentes possibilités d'insertion sur le marché du travail.

L'insertion professionnelle, notamment des jeunes, constitue un des éléments essentiels de notre cohésion sociale et territoriale. C'est pourquoi la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Île-de-France développe des travaux pour bien en connaître les caractéristiques.

Ces travaux doivent permettre à chacun de mieux mesurer les enjeux des filières du sport et de l'animation, deux domaines essentiels pour la vie quotidienne des Franciliens. Les métiers d'éducateurs sportifs et d'animateurs socioculturels bénéficient d'une meilleure visibilité aux yeux de la population et d'une image positive au regard du grand public. La proximité de leurs interventions et la dimension éducative de leurs missions, conjuguées au développement du temps libre, à la démocratisation des loisirs et à une plus grande prise en compte du bien-être expliquent en partie ce phénomène. C'est dans un contexte de renforcement de la professionnalisation des individus, des structures et des activités que s'est construite la rénovation des diplômes « Jeunesse et Sports » engagée depuis les années 2000 et que se situent les évolutions à venir.

A l'heure où l'emploi constitue un enjeu majeur, cette thématique est au cœur des dispositifs des politiques ministérielles, avec une ambition affirmée sur l'apprentissage, l'emploi des jeunes et le développement de l'emploi associatif. Les résultats et les conclusions de ces enquêtes aideront à la prise de décision en matière de formation et contribueront à l'élaboration de schémas régionaux.

Comment la formation mène-t-elle à l'insertion professionnelle ? Quelles relations entre formation et emploi ? Quelles conditions d'emplois ? Sont ici présentés les résultats cumulés des enquêtes 2014, 2015 et 2016, afin de mieux appréhender les différentes trajectoires selon les diplômes, les filières et spécialités.

Je vous souhaite une agréable lecture.

Le directeur régional
Eric QUENAULT

Direction régionale
de la jeunesse, des sports
et de la cohésion sociale
d'Île-de-France

Sommaire

Editorial	3
Sommaire	5
Quelques éléments de contexte	6
Sources et méthodologie	6
Combien de diplômés de niveau IV dans l’animation et le sport entre 2014 et 2016?	6
Caractéristiques de la population enquêtée	7
Comment se répartissent les diplômés selon le sexe ?.....	7
Comment se répartissent les diplômés selon la spécialité ?	7
Quel âge ont les diplômés ?.....	8
Où résident les diplômés avant l’entrée en formation ?.....	10
L’emploi à l’issue de la formation	11
Quelle est la situation professionnelle des diplômés un an après l’obtention du diplôme ?.....	11
L’emploi occupé est-il en lien avec le diplôme obtenu ?	12
De quels types de contrats bénéficient les diplômés ?.....	13
Quel est le temps de travail de l’emploi principal des diplômés ?	14
Des activités secondaires : quelle est la nature de ces emplois ?.....	16
Quel est le niveau de rémunération des diplômés ?	17
Aides à l’emploi : qui bénéficie des contrats aidés ?	18
Qui emploie les diplômés ?	18
Comment les diplômés obtiennent leur emploi ?.....	19
La formation	20
Quelles sont les motivations pour s’engager en formation ?	20
Qui bénéficie d’une aide financière pour faire une formation ?	20
Quel est le niveau des diplômés à l’entrée en formation ?.....	20
Quelle est la situation des diplômés à l’entrée en formation ?	20
Quel est le profil des diplômés en contrat d’apprentissage ?	22
Qui a obtenu le BPJEPS par la VAE ?	22
La non-activité	22
Qui sont les demandeurs d’emploi ?.....	22
Quel est le niveau de qualification des demandeurs d’emploi à l’entrée en formation ?.....	22
Les demandeurs d’emploi ont-ils travaillé les douze derniers mois ?.....	23
Le retour à la formation est-elle une voie possible pour les demandeurs d’emploi ?.....	23
Lieu de travail	24
Où travaillent les diplômés après l’obtention du diplôme ?.....	24

Quelques éléments de contexte

Dans le cadre de ses missions d'observation, la DRJSCS d'Île-de-France conduit tous les ans une enquête sur l'insertion professionnelle des diplômés de niveau IV dans les champs de l'animation et du sport. C'est à ce titre que les titulaires d'un BPJEPS (Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport) de l'année N-1 sont interrogés. L'enquête réalisée dans le cadre du Rapport annuel de performances (RAP, indicateur 5.1. du programme 219 « sport ») vise à examiner le taux de diplômés ayant obtenu de fait un emploi en rapport avec la qualification correspondant au diplôme délivré.

L'enquête s'intéresse à de nombreux autres aspects, parmi lesquels les conditions d'emploi et la qualité de celui-ci (type de contrat, temps de travail, profil de l'employeur, niveau de rémunération, poste occupé, missions exercées, etc.), mais aussi à l'itinéraire du diplômé partant de sa situation avant l'entrée en formation (niveau de formation, etc.). Enfin, les aides à la formation, ou encore la situation des demandeurs d'emploi notamment, complètent le champ d'observation de ce public.

Sources et méthodologie

Les données analysées dans ce document sont issues des trois dernières enquêtes menées par la Mission d'observation de la DRJSCS en janvier/février des années 2014, 2015 et 2016. Ainsi, 4 703 personnes ayant obtenu leur BPJEPS en Île-de-France entre le 1er mai 2013 et le 30 avril 2016 ont été destinataires d'un questionnaire.

Les réponses reçues représentent un taux de participation de 56,8% (53,7% pour 2014, 58,4% pour 2015 et 58,2% pour 2016). Les résultats se fondent donc sur plus de la moitié des personnes qui ont obtenu leur diplôme dans l'un ou l'autre champ professionnel durant la période observée. Au plan statistique, avec un taux de participation, très satisfaisant, qui permet de garantir une bonne représentativité, les résultats sont d'autant plus solides. Cette source statistique facilite d'autant l'analyse approfondie des éléments recueillis lors de l'enquête, davantage pour certaines spécialités de diplômes que pour d'autres.

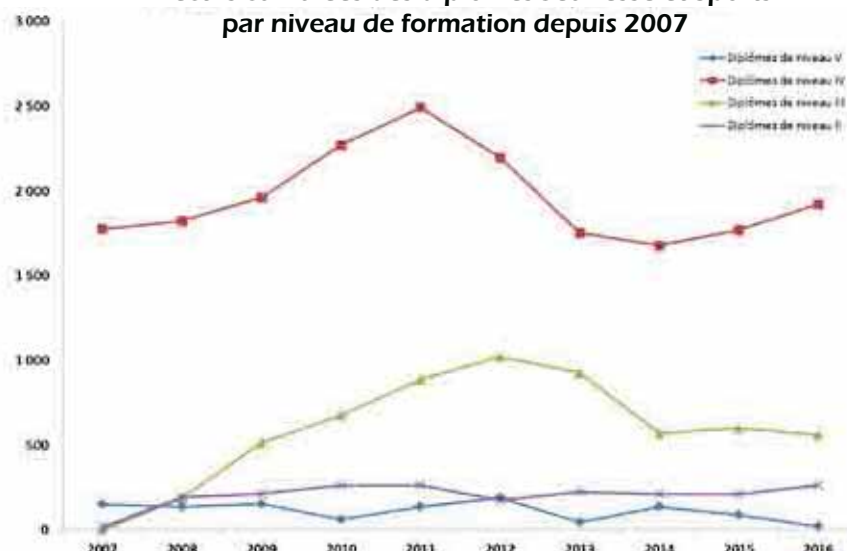
Combien de diplômés de niveau IV dans l'animation et le sport entre 2014 et 2016 ?

Entre mai 2014 et avril 2016, la DRJSCS d'Île-de-France a délivré 2 670 BPJEPS dans les champs de l'animation et du sport. Mais la répartition par secteur indique que les diplômés du domaine sportif sont 2,3 fois plus représentés que dans celui de l'animation (respectivement 70% et 30%). Depuis le remplacement en 2013 du brevet d'Etat d'éducateur sportif 1er degré (BEES 1) par le BPJEPS, la double qualification, qui ne concernait donc que le seul domaine du sport, n'est plus d'actualité.

Année de délivrance du diplôme	Nombre de diplômés délivrés dans l'animation	Nombre de diplômés délivrés dans le sport
De mai 2013 à avril 2014	249	593
De mai 2014 à avril 2015	289	581
De mai 2015 à avril 2016	262	696
Total	800 (30%)	1 870 (70%)

Pour les diplômes attribués par Jeunesse et Sports, le BEATP avant 2002, le BEES 1 avant 2013 et aujourd'hui le BPJEPS, le niveau IV constitue un maillon central dans la chaîne de qualification. En 2011, 62% des titres délivrés par la DRJSCS d'Île-de-France dans les champs de l'animation et du sport relevaient de ce niveau. Malgré un fléchissement entre 2012 et 2014, le taux de croissance des attributions semble repartir à la hausse. Plus de 2 000 personnes par an sont lauréates d'un diplôme de ce niveau. La croissance du nombre de diplômés peut se justifier par la demande sur le marché du travail à l'échelle de la région. L'enquête Besoins en main d'œuvre de 2017 (BMO) réalisée annuellement par Pôle emploi, montre que les « professionnels de l'animation socioculturelle » et les « sportifs, animateurs sportifs » sont concernés par respectivement 6 706 et 2 099 projets de recrutement en Île-de-France. Parmi les dix métiers les plus recherchés, les professionnels de l'animation socioculturelle se situent au 5e rang (en avance de 4 point par rapport à 2013).

Effectifs cumulés des diplômes Jeunesse et Sports par niveau de formation depuis 2007



Caractéristiques de la population enquêtée

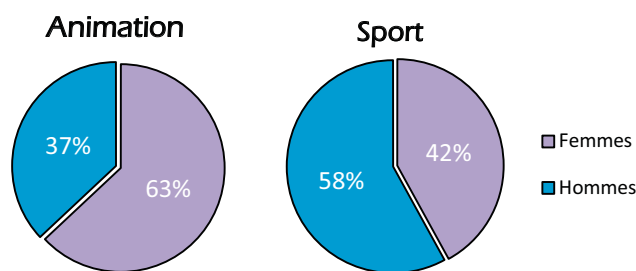
Comment se répartissent les diplômés selon le sexe ?

Les titulaires d'un BPJEPS sur la période étudiée sont majoritairement des hommes (52%). Cependant, la répartition par secteur professionnel permet de nuancer ce premier élément : les femmes sont nettement plus représentées dans le champ de l'animation (63%) et les hommes le sont davantage dans celui du sport (58%).

Les données indiquent également qu'entre les périodes 2013-2014 et 2014-2016, la part des femmes ayant obtenu leur diplôme dans la filière sport a augmenté de 10 points, passant de 35% à 45%.

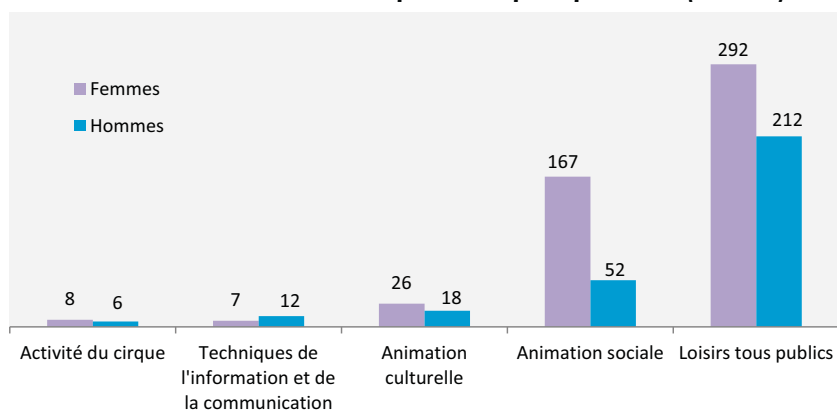
Malgré ce mouvement notable, la proportion féminine observée est à mettre en comparaison de l'effectif des salariés de la branche sport qui est de 43%. Pour autant, celle-ci baisse si les résultats se fondent sur le seul taux de femmes qui occupent des postes d'encadrement des pratiques sportives. Autrement dit, la part des femmes baisse à mesure que le niveau de diplôme s'élève.

En revanche, la tendance à la féminisation des diplômés dans le champ de l'animation, amorcée depuis une vingtaine d'années, semble se stabiliser avec un taux quasiment comparable par rapport aux enquêtes précédentes : 63% et 62% dans l'enquête 2013-2014.



Comment se répartissent les diplômés selon la spécialité ?

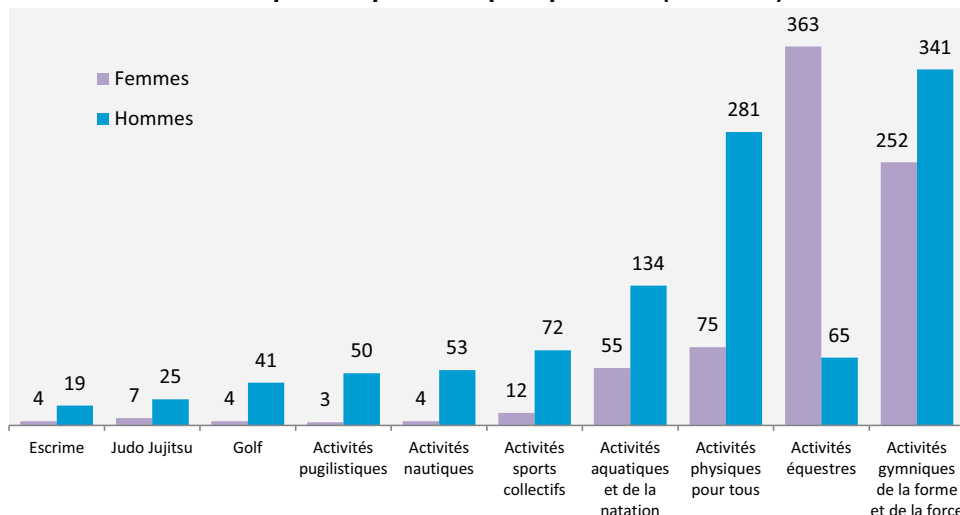
BPJEPS Animation : répartition par spécialité (n=800)



Dans le champ de l'animation, les femmes sont présentes et même majoritaires dans quasiment toutes les spécialités. Le taux de féminisation du métier est d'ailleurs plus marqué pour l'**Animation sociale** (plus de trois diplômées sur quatre dans cette spécialité) et **Loisirs tous publics** (plus de la moitié). Seule les **Techniques de l'information et de la communication** attirent un peu plus le public masculin : 12 diplômés hommes pour 7 femmes.

Si la part des femmes dans le sport est en augmentation, elles sont cependant inégalement représentées selon les spécialités du brevet. Concrètement, les femmes sont faiblement présentes dans certaines disciplines comme par exemple les **Activités pugilistiques** (3 diplômées pour 50) ou l'**Escrime** (4 pour 19), et ne le sont pas du tout dans d'autres tels que le **Parachutisme** ou la **Lutte** notamment. En revanche, la féminisation des deux BPJEPS **Activités gymniques de la forme et de la force** et **Activités équestres** se maintient pour la première spécialité et se renforce pour la seconde par rapport aux années précédentes (respectivement : 42% et 85%). Il est à noter que ces données sont en corrélation avec le taux francilien de licenciées féminines par disciplines sportives.

BPJEPS Sport : répartition par spécialité (n=1 870)



Quel âge ont les diplômés ?

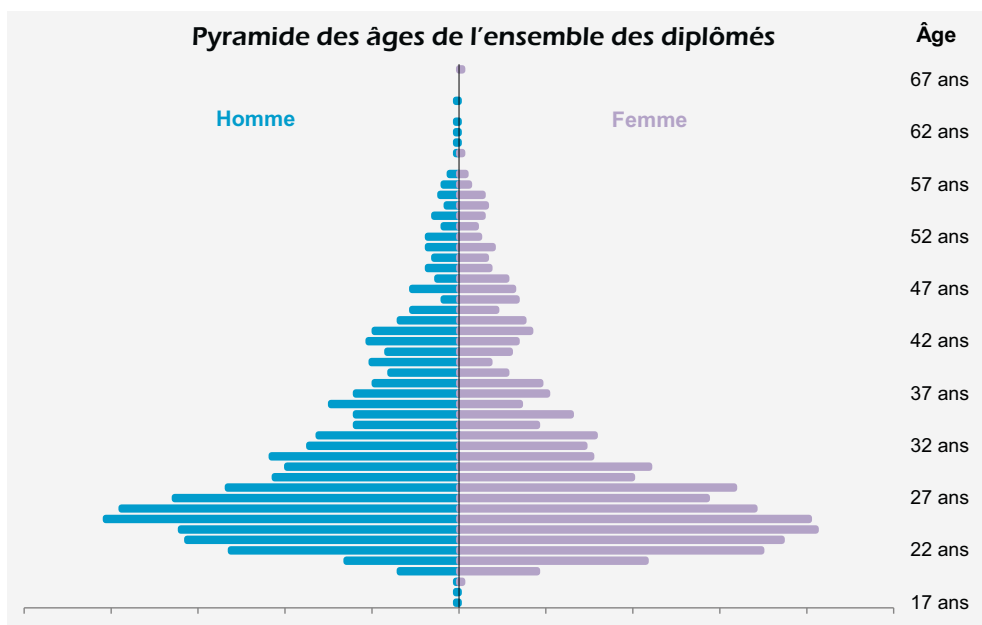
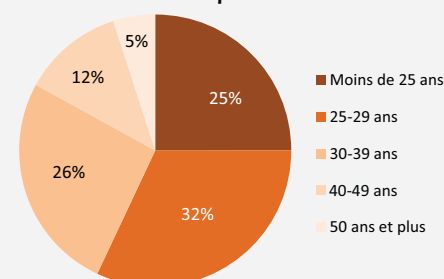
L'âge moyen de l'ensemble des répondants à la date d'obtention du BPJEPS est de 31 ans. Dans l'animation, les stagiaires, hommes et femmes à équivalence, sont diplômés plus tardivement (34 ans) alors qu'ils le sont un peu plus tôt dans le sport : 28 ans pour les femmes et 31 ans pour les hommes.

L'âge médian des répondants à la date d'obtention de leur diplôme est de 28 ans, en légère augmentation par rapport à l'enquête précédente. Toutefois, il est un peu plus élevé dans le secteur de l'animation (31 ans) en comparaison avec celui du sport (27 ans).

La répartition par tranche d'âge indique que les animateurs ayant obtenu leur diplôme sur la période observée sont plus âgés : ils sont 25% dans la tranche d'âge des moins de 25 ans, alors que ce taux était de 34% dans l'enquête 2011-2013. Dans la tranche des 25-29 ans, le taux des diplômés est de 32% et de 26% dans celle des 30-39 ans, ce qui représente une importante majorité des titulaires de ce diplôme (58%) en comparaison des publics en formation professionnelle de niveau équivalent dans d'autres secteurs.

Ce phénomène, plus marqué dans le champ de l'animation, s'explique pour l'essentiel par le fait qu'un grand nombre de diplômés étaient déjà en emploi au moment où ils se sont engagés dans un parcours de formation. Se professionnaliser ou acquérir une formation complémentaire est le sens que donnent en majorité les stagiaires à leur engagement dans cette action pédagogique.

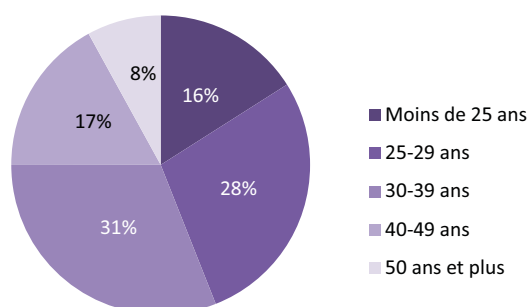
Répartition par classe d'âge de l'ensemble des diplômés



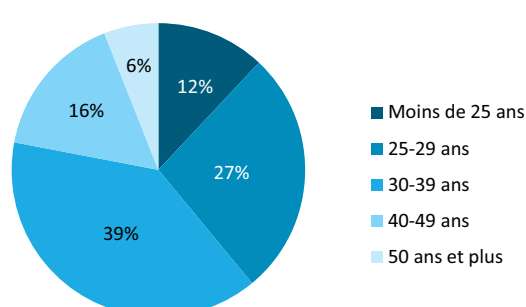
Toutefois, la répartition des diplômés par grandes classes d'âge permet de nuancer les données d'ensemble.

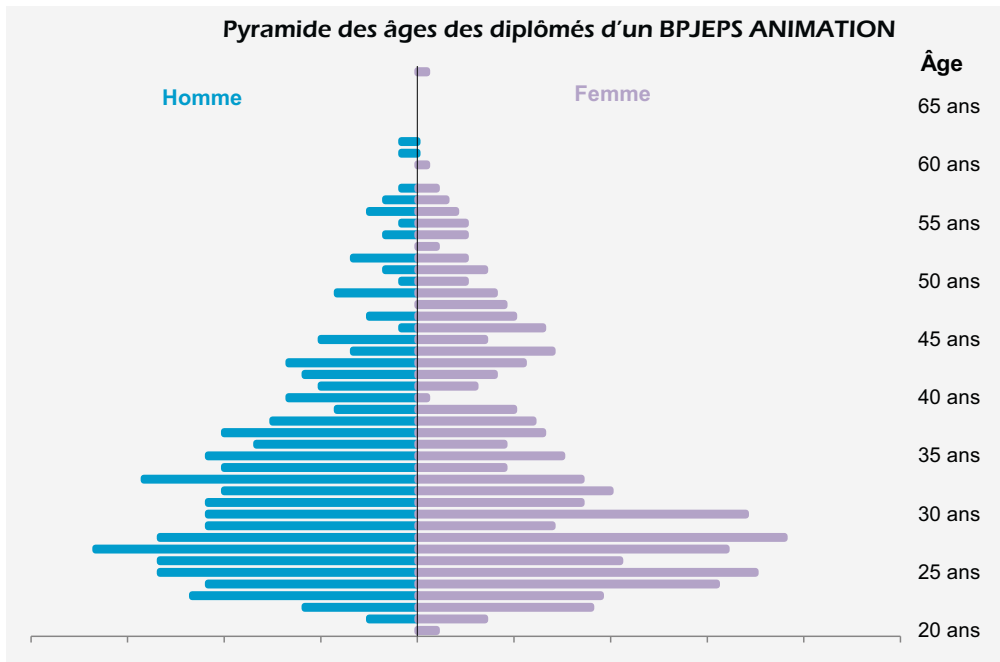
Dans le champ professionnel de l'animation, les femmes sont beaucoup plus représentées chez les 30-39 ans (39% pour 31%), alors que les hommes le sont un peu plus chez les moins de 25 ans (16% pour 12%).

Répartition par classe d'âge dans le champ de l'animation Femmes



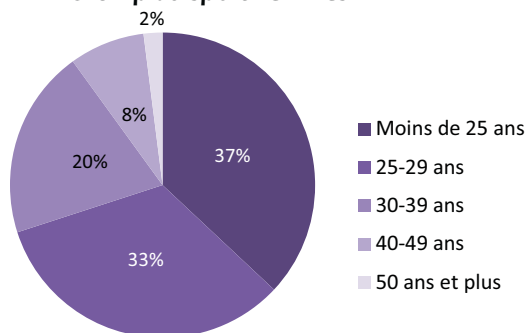
Répartition par classe d'âge dans le champ de l'animation Hommes



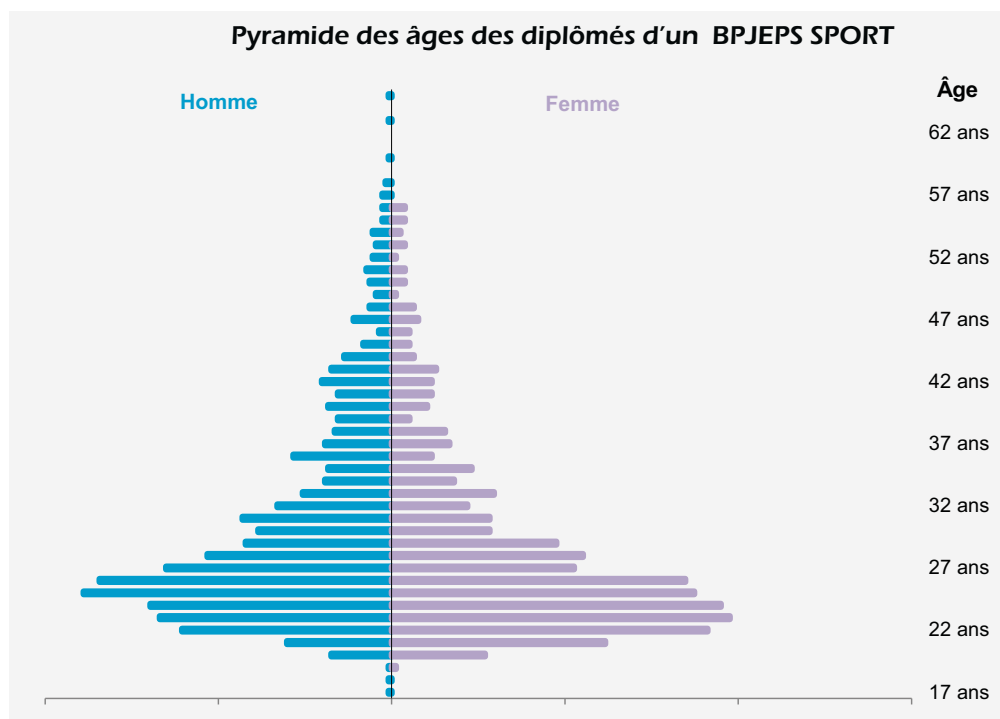
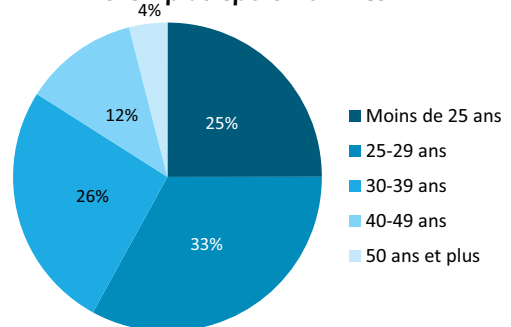


Dans le secteur du sport, le taux des diplômés de la tranche des moins de 25 ans est plus important, les femmes dépassent même de 12 points leurs homologues masculins (respectivement 37% et 25%), il est quasiment équivalent pour les deux sexes dans la tranche des 25-29 ans (28% pour 27% chez les hommes). Il est à noter également qu'au-delà de 30 ans et quel que soit le genre, il y a de moins en moins de diplômés dans ce secteur.

Répartition par classe d'âge dans le champ du sport Femmes



Répartition par classe d'âge dans le champ du sport Hommes

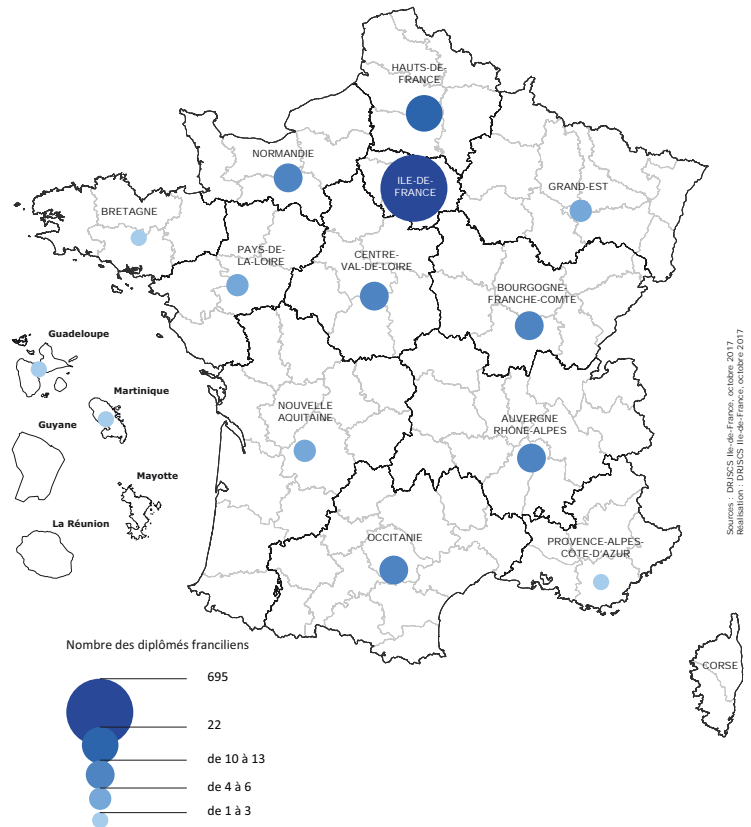


Où résident les diplômés avant l'entrée en formation ?

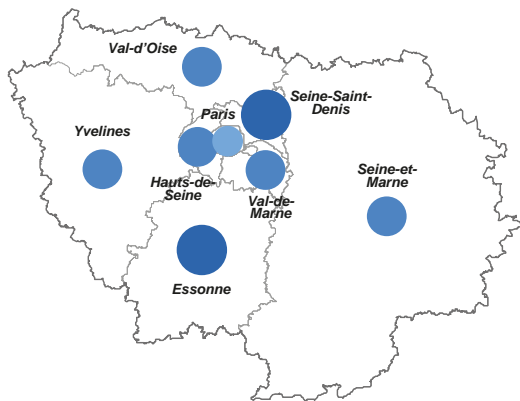
A la date de l'enquête, les répondants des deux secteurs professionnels, animation et sport, ont déclaré résider majoritairement en région Île-de-France. Les diplômés de la filière sport semblent cependant plus mobiles (79% y résident) en comparaison de ceux du secteur animation (87%). Mais dans l'un et l'autre cas, les stagiaires viennent de pratiquement toutes les régions de France et départements ultramarins. Cette attractivité de l'Île-de-France s'explique sans doute par l'offre de formation qui y est plus développée et la spécificité technique de certains diplômes, dans le sport en particulier.

Le détail par département, montre également quelques différences. Si les diplômés d'un BPJEPS animation résident, pour une grande part d'entre eux, en Seine-Saint-Denis et en Essonne, ceux de la filière sport indiquent les Hauts-de-Seine comme premier département de résidence.

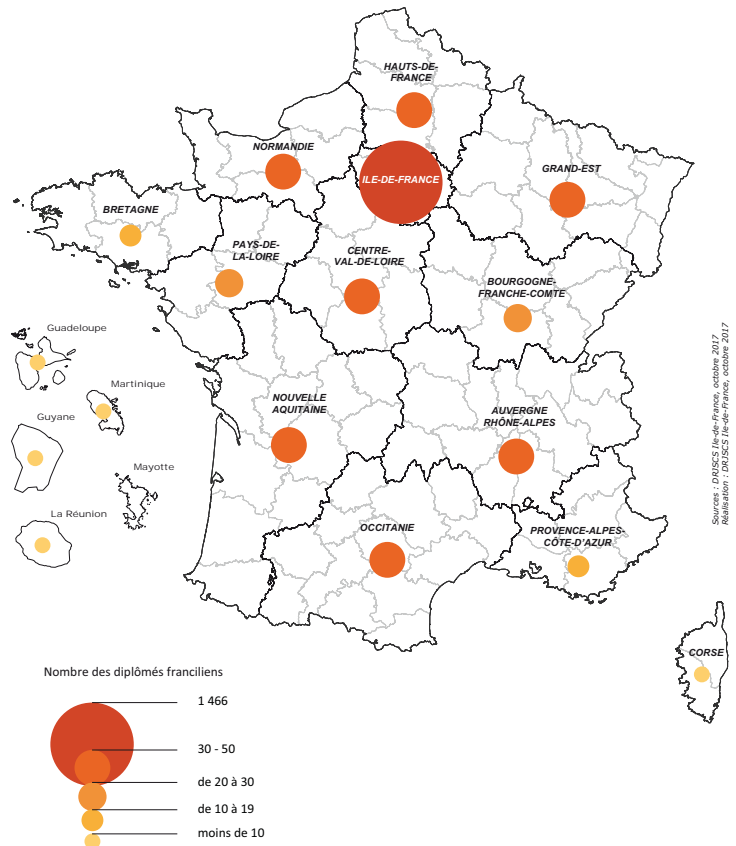
Lieu de résidence à l'entrée en formation des diplômés d'un BPJEPS Animation



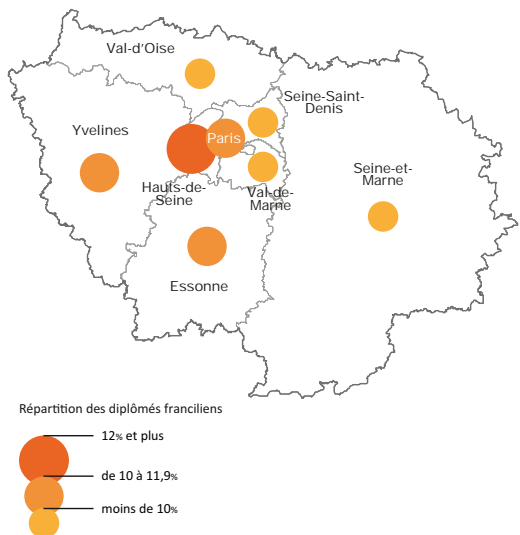
Lieu de résidence à l'entrée en formation des diplômés en Île-de-France d'un BPJEPS Animation



Lieu de résidence à l'entrée en formation des diplômés d'un BPJEPS Sport



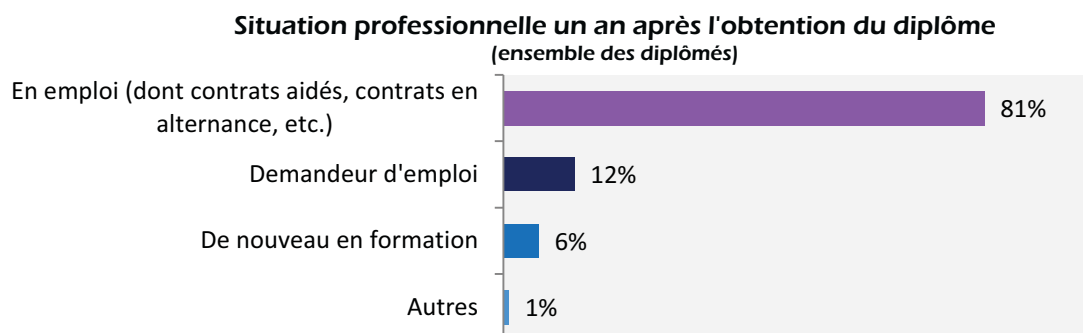
Lieu de résidence à l'entrée en formation des diplômés en Île-de-France d'un BPJEPS Sport



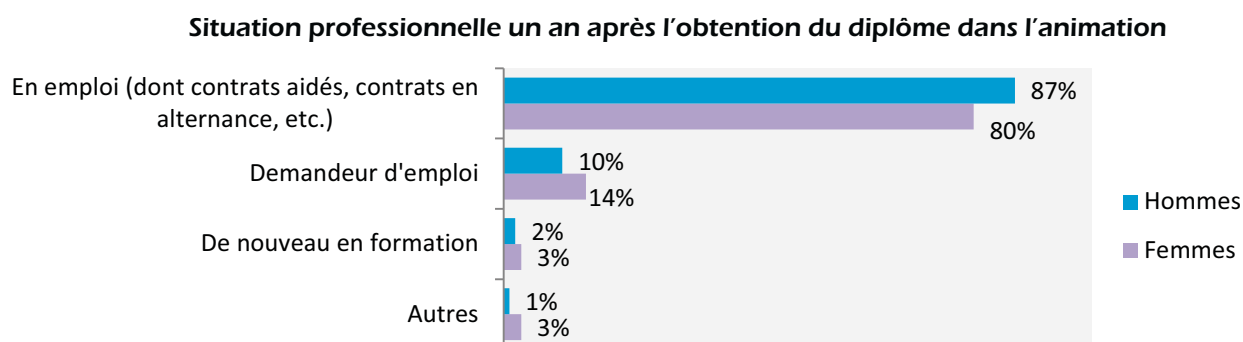
L'emploi à l'issue de la formation

Quelle est la situation professionnelle des diplômés un an après l'obtention du diplôme ?

Les résultats de l'enquête 2014, 2015 et 2016 viennent corroborer les données nationales sur les possibilités offertes par le BPJEPS en termes d'insertion professionnelle. Ainsi, la majorité des enquêtés (81%), tous secteurs confondus, déclare être en emploi à la date de l'enquête. La répartition du taux d'emploi selon le sexe indique un léger avantage aux hommes par rapport aux femmes (respectivement 82% et 80%). 12% des enquêtés sont demandeurs d'emploi et cette situation concerne à égalité les femmes et les hommes diplômés entre 2014 et 2016. Enfin, le taux de diplômés de nouveau en formation après avoir obtenu leur brevet est de 6%.

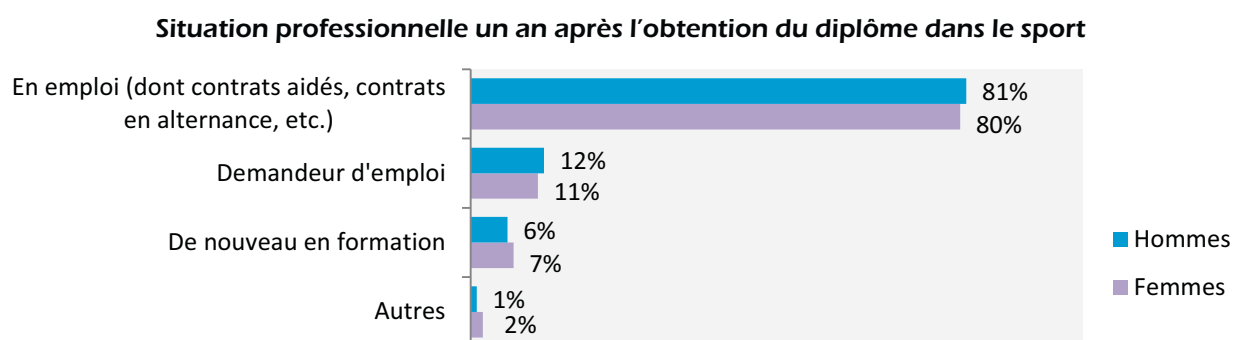


Toutefois, dans le détail, l'analyse de la situation des diplômés au regard de l'emploi dans les deux champs professionnels indique quelques différences. Ainsi, dans la filière animation, le taux d'emploi des hommes de la filière est plus élevé que celui des femmes (respectivement 87% et 80%). En revanche, le chômage touche davantage les femmes, soit 14% pour 10% d'hommes. Le taux de diplômés femmes (3%) et hommes (2%) à nouveau en formation est faible.



Dans la filière sport, les données relevées indiquent qu'il n'existe pas de différence significative entre les diplômées femmes et les diplômés hommes quant à ces différentes situations :

- être en emploi (respectivement 80% et 81%), moins que dans l'animation ;
- être en demande d'emploi (11% et 10%), moins que dans l'animation ;
- ou être de nouveau en formation (7% et 6%), presque deux fois plus que dans l'animation. Cela peut laisser supposer que les diplômés d'un brevet sportif sont plus tentés par un retour en formation pour compléter leur parcours pédagogique avant un retour à l'emploi.



Situation professionnelle selon le diplôme et le sexe

	BPJEPS Sport			BPJEPS Animation			Tous BPJEPS		
	Femmes	Hommes	TOTAL	Femmes	Hommes	TOTAL	Femmes	Hommes	TOTAL
Autres	1,5%	0,6%	1,0%	2,4%	1,0%	22%	24%	31%	28%
De nouveau en formation	7,3%	6,3%	6,7%	3,0%	2,0%	18%	31%	28%	29%
Demandeur d'emploi	10,7%	12,1%	11,5%	14,4%	10,0%	60%	45%	42%	43%
En emploi (dont contrats aidés, contrats en alternance)	80,5%	80,9%	80,7%	80,2%	87,0%	82,8%	80,4%	82,2%	81,3%
Nombre de répondants	779	1 091	1 870	500	300	800	1 279	1 391	2 670

Situation professionnelle selon le diplôme et l'âge

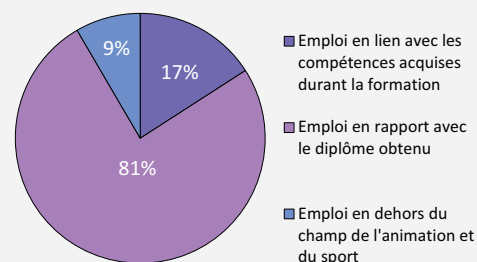
	BPJEPS Sport					BPJEPS Animation					Tous BPJEPS				
	- de 25 ans	25-29 ans	30-39 ans	40-49 ans	50 ans et +	- de 25 ans	25-29 ans	30-39 ans	40-49 ans	50 ans et +	- de 25 ans	25-29 ans	30-39 ans	40-49 ans	50 ans et +
Autres	0,7%	0,5%	2,1%	0,5%	3,1%	1,8%	2,3%	1,5%	2,2%	1,7%	0,9%	1,0%	1,8%	1,2%	2,5%
De nouveau en formation	14,1%	5,3%	2,3%	1,0%	3,1%	6,1%	2,3%	1,8%	3,0%	0,0%	10,7%	12,0%	12,9%	10,4%	15,6%
Demandeur d'emploi	9,8%	11,5%	13,6%	11,0%	14,1%	14,9%	13,6%	11,8%	9,6%	17,2%	10,7%	12,0%	12,9%	10,4%	15,6%
En emploi (dont contrats aidés, contrats en alternance)	75,4%	82,7%	82,1%	87,4%	79,7%	77,2%	81,9%	84,9%	85,2%	81,0%	75,7%	82,5%	83,2%	86,5%	80,3%
Nombre de répondants	561	619	435	191	64	114	221	272	135	58	675	840	707	326	122

L'emploi occupé est-il en lien avec le diplôme obtenu ?

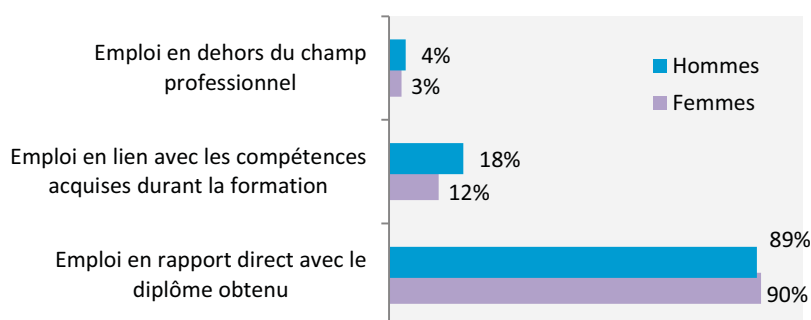
81% de l'ensemble des diplômés (N = 2119) déclarent avoir trouvé un emploi en lien direct avec le diplôme obtenu et 17% un emploi avec les compétences acquises durant la formation. Si ces taux sont en nette augmentation par rapport aux enquêtes des années précédentes, la part des diplômés qui disent occuper un emploi en dehors de leur champ professionnel respectif est, elle, en recul (9%).

La répartition des données selon les sexes indique un taux d'emploi en rapport avec le diplôme un peu plus élevé chez les femmes en comparaison à celui des hommes (respectivement 82% et 80%).

Lien entre emploi et diplôme (ensemble des diplômés)



Lien entre emploi et diplôme dans l'animation



En revanche, si 20% des diplômés masculins considèrent que leur emploi est en lien avec les compétences acquises durant la formation, l'écart avec les femmes est un peu plus important puisque 15% d'entre elles déclarent être dans ce cas.

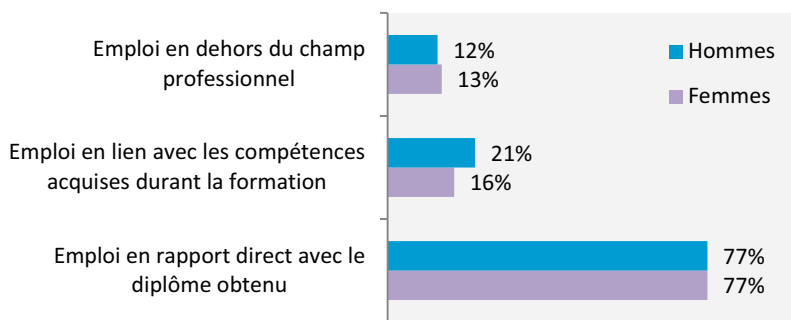
Les données mettent également en perspective quelques différences selon le champ professionnel et le brevet obtenu.

Ainsi, 89% des diplômés de la filière animation déclarent avoir un emploi en adéquation avec le diplôme acquis et seulement 3% un emploi en dehors de leur domaine d'intervention.

En revanche, dans le sport, le taux est plus faible dans la première situation (77%) et quatre fois plus élevé dans la seconde (12%).

Il n'existe pas de différence significative entre les deux secteurs d'activité concernant les emplois en lien avec les compétences acquises durant la formation.

Lien entre emploi et diplôme dans le sport



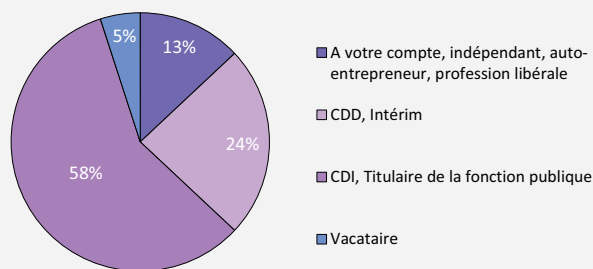
Lien entre le diplôme obtenu et l'emploi exercé

	BPJEPS Sport			BPJEPS Animation			Tous BPJEPS		
	Femmes	Hommes	TOTAL	Femmes	Hommes	TOTAL	Femmes	Hommes	TOTAL
Emploi en rapport direct avec le diplôme obtenu	76,8%	76,7%	76,7%	89,6%	88,7%	89,3%	81,9%	79,5%	80,6%
Emploi en lien avec les compétences acquises durant la formation	16,1%	20,6%	18,8%	12,4%	17,5%	14,4%	14,7%	19,9%	17,4%
Emploi en dehors du champ professionnel	12,7%	11,9%	12,2%	2,5%	3,9%	3,1%	8,7%	10,0%	9,4%
Nombre de répondants	607	859	1 466	396	257	653	1 003	1 116	2 119

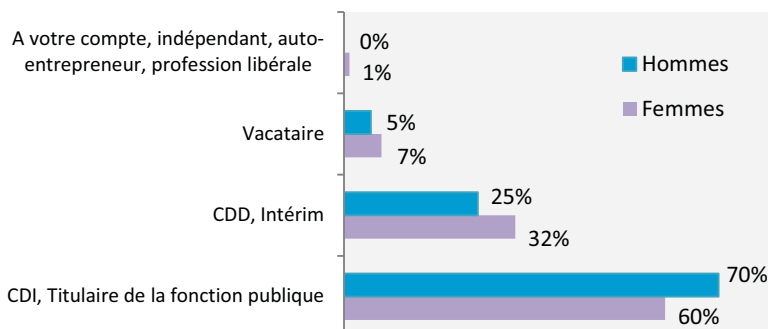
De quels types de contrats bénéficient les diplômés ?

L'enquête fait apparaître que 95% des diplômés sont salariés. Parmi ceux-là, 58% ont un CDI ou sont titulaires de la fonction publique et à ce titre ont un emploi à durée indéterminée, 24% ont un CDD ou occupent un emploi d'intérimaire et 5% sont des vacataires. Certains répondants peuvent avoir plusieurs emplois (multisalariat) alors que d'autres se déclarent autoentrepreneurs, une situation d'emploi qui concerne 13% des répondants. Au regard de ces éléments, les résultats font apparaître des différences significatives entre les deux champs professionnels.

Type de l'emploi occupé (ensemble des diplômés)



Type de l'emploi occupé des diplômés dans l'animation

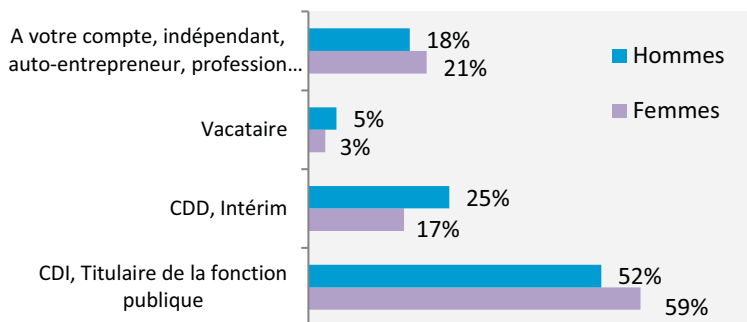


Les CDI et les emplois statutaires de la fonction publique caractérisent majoritairement les emplois de l'animation. Ils concernent plus précisément 70% des hommes de la filière animation pour 52% de la filière sport. Mais la différence entre les femmes des deux champs professionnels dans cette catégorie d'emplois est peu importante (respectivement 60% et 59%).

En revanche, les résultats indiquent l'inverse concernant les contrats à durée déterminée ou l'intérim. Si un quart des hommes (25%), à égalité dans les deux secteurs professionnels, sont employés en CDD ou intérimaires, c'est le cas de 32% des femmes diplômées de la filière animation, presque deux fois plus que dans le secteur sport (17%).

1% seulement des femmes diplômées de l'animation, mais aucun homme, déclare travailler à son compte ou en profession libérale ; ce qui semble être une spécificité des métiers du sport puisque aussi bien les femmes que les hommes de ce secteur professionnel indiquent être en profession libérale ou auto-entrepreneur (respectivement 21% et 18%).

Type de l'emploi occupé des diplômés dans le sport



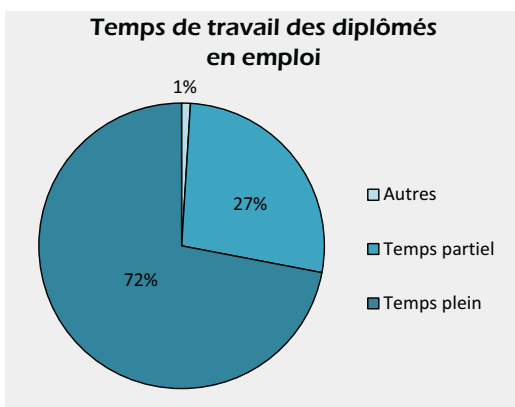
Type de l'emploi occupé par champ professionnel et par sexe

	BPJEPS Sport			BPJEPS Animation			Tous BPJEPS		
	Femmes	Hommes	TOTAL	Femmes	Hommes	TOTAL	Femmes	Hommes	TOTAL
CDI, Titulaire de la fonction publique	59,2%	52,3%	55,2%	60,4%	70,3%	64,3%	81,9%	79,5%	80,6%
CDD ou intérim	17,0%	24,4%	21,3%	32,5%	24,6%	29,4%	23,1%	24,5%	23,8%
A son compte (indépendant, auto-entrepreneur, profession libérale)	20,6%	18,1%	19,2%	0,5%	0,0%	0,3%	12,7%	13,9%	13,4%
Vacataire, Autres	3,2%	5,1%	4,3%	6,6%	5,1%	6,0%	4,5%	5,1%	4,8%
Nombre de répondants	606	856	1 462	394	256	650	1 000	1 112	2 112

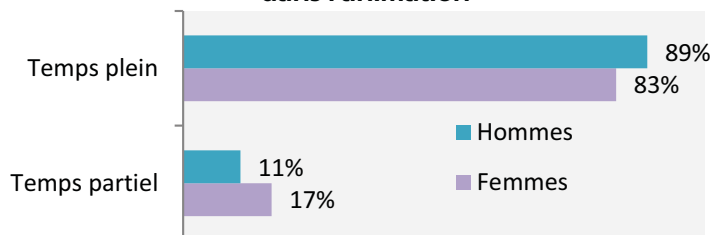
Quel est le temps de travail de l'emploi principal des diplômés ?

Le taux d'emploi à temps plein est de 71%. Si globalement, l'emploi à temps plein concerne autant les hommes que les femmes à égalité, les résultats indiquent toutefois des différences sensibles entre les deux champs professionnels.

Ainsi, le taux d'emploi à temps complet est plus élevé dans les métiers de l'animation (86%) en comparaison avec ceux du sport (66%). Dans le détail, ce sont les diplômés masculins de la filière animation qui en sont majoritairement bénéficiaires par rapport à leurs homologues du secteur sportif (respectivement 89% et 66%).



Temps de travail des diplômés en emploi dans l'animation

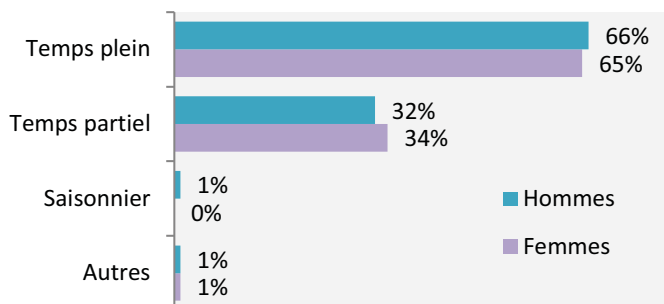


Il en est de même pour les emplois féminins, le temps plein concerne davantage les femmes titulaires d'un brevet de l'animation (83%) que les diplômées d'un BPJEPS sport (65%).

Inversement, c'est dans le secteur du sport que le taux d'emploi à temps partiel est nettement plus important aussi bien pour les femmes que pour les hommes (respectivement 34% et 32%). Même s'il est moins important dans l'animation en comparaison au sport, il concerne plus souvent les femmes (17%) que les hommes (11%).

Pour ce qui concerne la durée des CDD, les résultats montrent que 66% des répondants déclarent avoir un contrat de un an et plus, près d'un sur quatre (24%) un contrat variant entre six mois et un an et 5% mentionnent un contrat de trois mois. Dans cette répartition, le taux de contrats d'un an et plus est plus élevé chez les diplômés de la filière animation (71%) puisqu'il dépasse de 8 points celui des titulaires d'un brevet sport (63%). A l'inverse, les contrats de moins de trois mois représentent le double des emplois dans la filière sport (respectivement 6% et 3%). Enfin, les emplois saisonniers ou autres, même peu fréquents, sont déclarés dans le seul domaine du sport (2%).

Temps de travail des diplômés en emploi dans le sport



Durée des emplois en CDD selon le diplôme et le sexe

	BPJEPS Sport			BPJEPS Animation			Tous BPJEPS		
	Femmes	Hommes	TOTAL	Femmes	Hommes	TOTAL	Femmes	Hommes	TOTAL
Moins de 3 mois	4%	7%	6%	3%	3%	3%	3%	6%	5%
De 3 à 5 mois	8%	4%	6%	7%	7%	7%	7%	5%	6%
De 6 mois à moins de 1 an	28%	26%	26%	21%	17%	19%	24%	23%	24%
1 an et plus	60%	64%	63%	70%	73%	71%	65%	66%	66%
Nombre de répondants	97	196	293	120	60	180	217	256	473

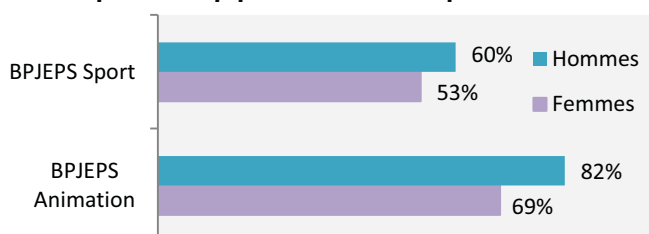
Plus d'un diplômé sur quatre (27%), déclarent occuper un emploi à temps partiel. Pour plus de la moitié des répondants dans ce cas (57%), la durée du temps de travail est égale ou inférieure à un mi-temps.

Durée des emplois à temps partiel selon le diplôme et le sexe

	BPJEPS Sport			BPJEPS Animation			Tous BPJEPS		
	Femmes	Hommes	TOTAL	Femmes	Hommes	TOTAL	Femmes	Hommes	TOTAL
Egal à un mi-temps	26%	31%	29%	20%	29%	22%	24%	31%	28%
Inférieur à un mi-temps	35%	29%	31%	17%	19%	18%	31%	28%	29%
Supérieur à un mi-temps	40%	41%	40%	63%	52%	60%	45%	42%	43%
Nombre de répondants	164	222	386	46	21	67	210	243	453

Enfin, à la question posée aux 27% des temps partiels de savoir s'ils souhaitent travailler à temps plein, 59% répondent positivement : ce taux est de 62% pour les hommes et 57% pour les femmes.

Diplômés souhaitant travailler à temps plein par champ professionnel et par sexe

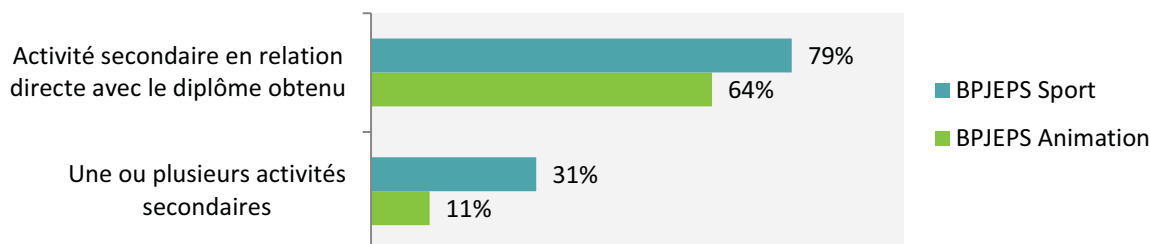


Même s'il est à noter que si tous les répondants travaillant à temps partiel à la date de l'enquête ont majoritairement une préférence pour le temps plein, il est difficile de savoir si ceux qui souhaitent rester à temps partiel le font pour cumuler d'autres activités (c'est le cas des hommes dans le sport), ou pour des raisons plus personnelles.

Des activités secondaires : quelle est la nature de ces emplois ?

Sur les 2 112 répondants en emploi, un diplômé sur quatre (25%), déclare avoir une activité secondaire rémunérée. Celle-ci relève majoritairement des emplois dans le secteur professionnel du sport (31%) et presque trois fois moins dans l'animation (11%).

Activité secondaire des diplômés dans les deux champs professionnels

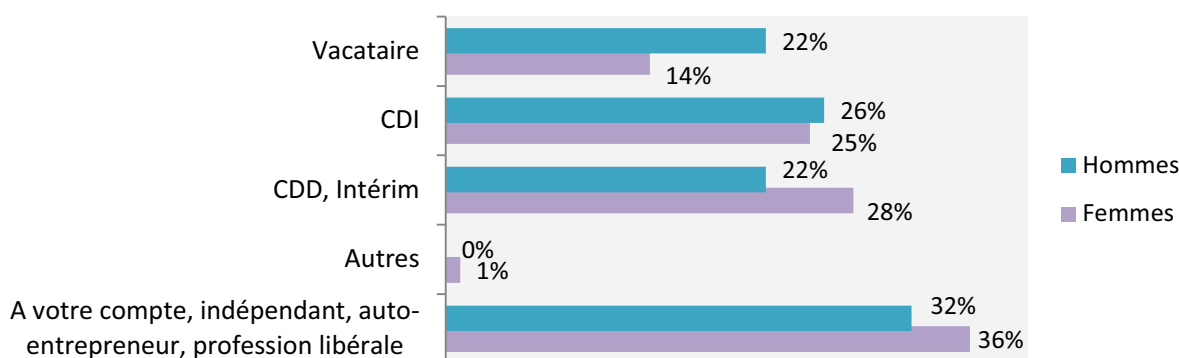


Sur les 529 diplômés qui ont déclaré avoir une activité secondaire, 77% indiquent que celle-ci est en relation directe avec le diplôme obtenu. Néanmoins, des différences sensibles entre les deux secteurs professionnels sont à noter puisque leur taux est plus élevé dans la filière sport (79%), par comparaison à celle de l'animation (64%).

Enfin, il est à noter que pour les répondants qui déclarent cumuler d'autres activités rémunérées en dehors de leur emploi principal, celles-ci le sont, pour la grande majorité, dans le même domaine professionnel.

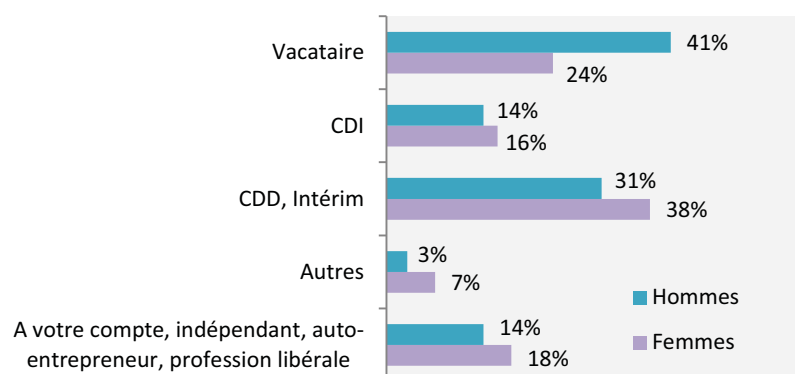
Pour les diplômés ayant déclarés avoir une activité secondaire (530), les statuts sont variés. Plus d'un diplômé sur trois (34%) déclare travailler à son compte ou être en profession libérale, un peu plus d'un sur quatre (26%) mentionne un emploi à durée indéterminée (CDI ou titulaire de la fonction publique) et près d'un quart (24%) un CDD.

Nature de l'emploi secondaire (ensemble des diplômés)



La répartition femme-homme des répondants qui cumulent un autre emploi (530) indique que les femmes sont plus représentées dans les emplois indépendants ou en profession libérale par comparaison à leurs homologues masculins (respectivement 36% et 32%). Elles le sont également pour les emplois à contrats à durée déterminée ou l'intérim (28% et 22%). Si le taux des emplois à durée indéterminée est quasiment équivalent entre les deux sexes (25% et 26%), il est, en revanche, plus élevé pour les hommes ayant déclaré un emploi de vacataire (22%) par comparaison à celui des femmes (14%).

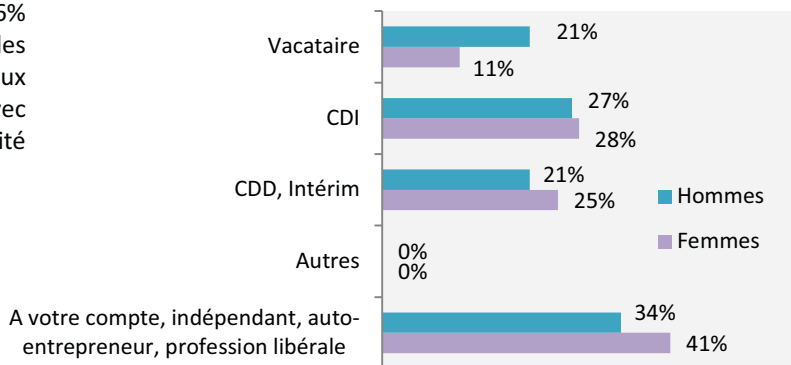
Nature de l'emploi secondaire dans le champ de l'animation



Cependant, l'analyse des données par champ professionnel fait ressortir des différences significatives. Ainsi, le taux de CDD, d'emplois vacataires et intérimaires est plus élevé dans l'animation socioculturelle que dans le sport. Les diplômés hommes sont, pour 41%, en contrat de vacataire et pour 31% intérimaires ou en CDD, alors que c'est dans le sport que le statut de travailleur indépendant ou d'autoentrepreneur est le plus élevé, en particulier chez les hommes (41%) et un peu plus d'un diplômé sur cinq déclare être vacataire (21%).

Concernant l'emploi féminin, le taux de CDI est plus important dans le champ du sport : 28% pour 16% dans l'animation. C'est la situation inverse pour les emplois intérimaires ou en CDD, puisque leur taux est plus élevé dans les métiers de l'animation avec 38% des diplômées qui déclarent avoir une activité secondaire pour 25% dans le sport.

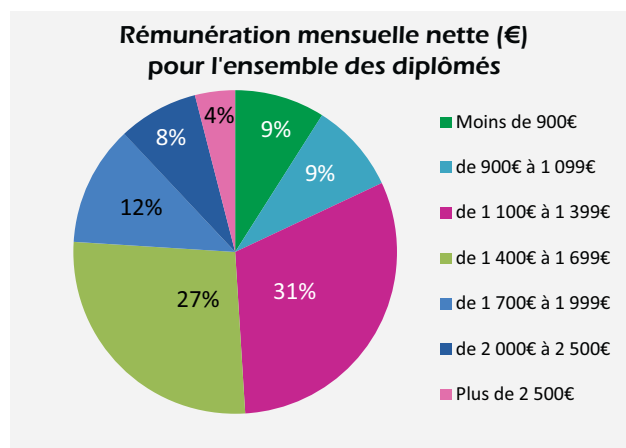
Nature de l'emploi secondaire dans le champ du sport



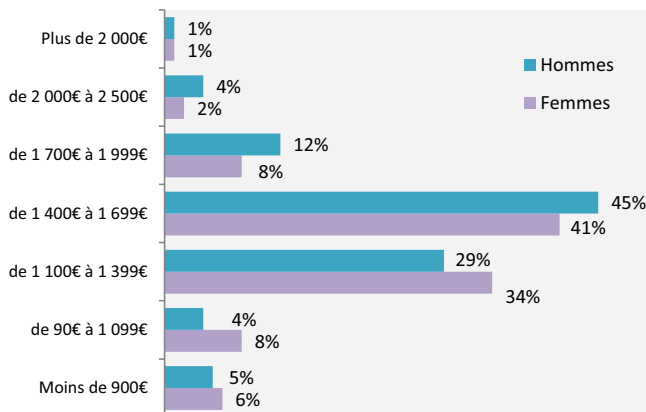
Quel est le niveau de rémunération des diplômés ?

Sur la question des rémunérations, il ressort qu'un peu plus de la moitié des répondants (51%) perçoit un salaire net mensuel inférieur à 1 399 euros, tous diplômes confondus et emplois cumulés (principal et secondaire). Les résultats indiquent par ailleurs que pour plus d'un quart des diplômés (27%), ce salaire est compris entre 1 400 euros et 1 699 euros, 8% ont un salaire qui se situe dans la tranche des 2 000 euros à 2 500 euros et seulement 4% des diplômés déclarent avoir une rémunération supérieure à 2 500 euros par mois.

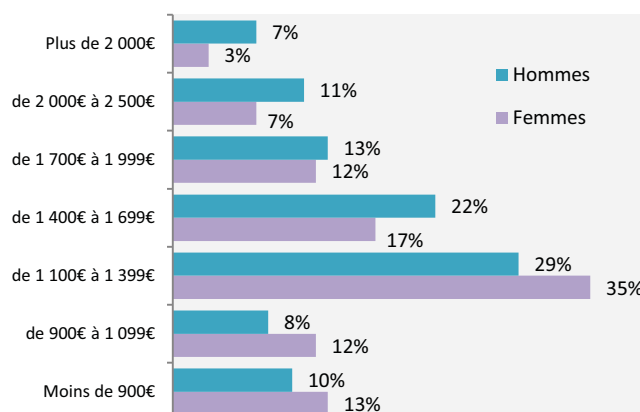
Les données permettent de souligner les variations salariales qui existent entre secteur professionnel, d'une part, et entre sexe, d'autre part. Ainsi, dans l'animation, le salaire net mensuel le plus élevé est celui compris entre 1 400 euros et 1 699 euros et concerne 43% des diplômés de cette filière. Alors que dans le secteur du sport, la tranche de rémunération la plus représentée est celle comprise entre 1 100 euros et 1 399 euros dont relèvent 31% des diplômés d'un brevet sportif.



Rémunération mensuelle nette (€) dans l'animation



Rémunération mensuelle nette (€) dans le sport



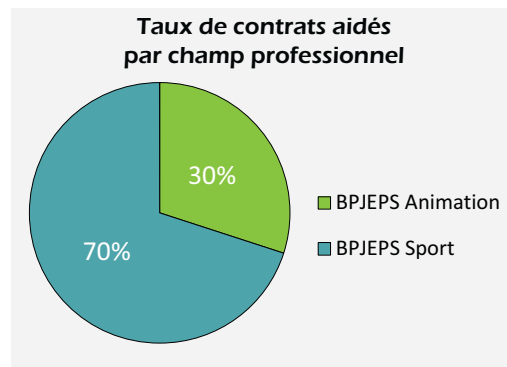
Les hommes perçoivent un salaire supérieur aux femmes dans la tranche 1 400-1 699 euros (respectivement 22% et 17%), alors que dans cette même tranche, ce sont les diplômés du BPJEPS animation des deux sexes qui sont les plus représentés mais avec un avantage pour les hommes 45% pour 41% pour les femmes.

Les données font ressortir que dans les deux tranches des 2 000-2 500 euros et 2 500 euros et plus, le taux des diplômés d'un brevet sportif est nettement plus élevé par comparaison de celui de l'animation (respectivement 15% et 4%), avec toujours un avantage pour les hommes dans l'une et l'autre filière. L'explication à donner à ces niveaux de rémunération tient au fait que c'est aussi dans le sport que le multisalariat et la pluriactivité sont plus fréquents. Mais le niveau relativement élevé des rémunérations s'explique aussi par le fait que ce sont les répondants les plus âgés qui en bénéficient et reflète ainsi leur ancienneté dans l'emploi et l'évolution de leur parcours professionnel.

En revanche, les données indiquent également que c'est dans le sport que les écarts sont les plus importants ; en effet, 11% des diplômés de la filière ont un salaire mensuel inférieur à 900 euros, soit un peu plus du double en comparaison des titulaires d'un BPJEPS animation (5%).

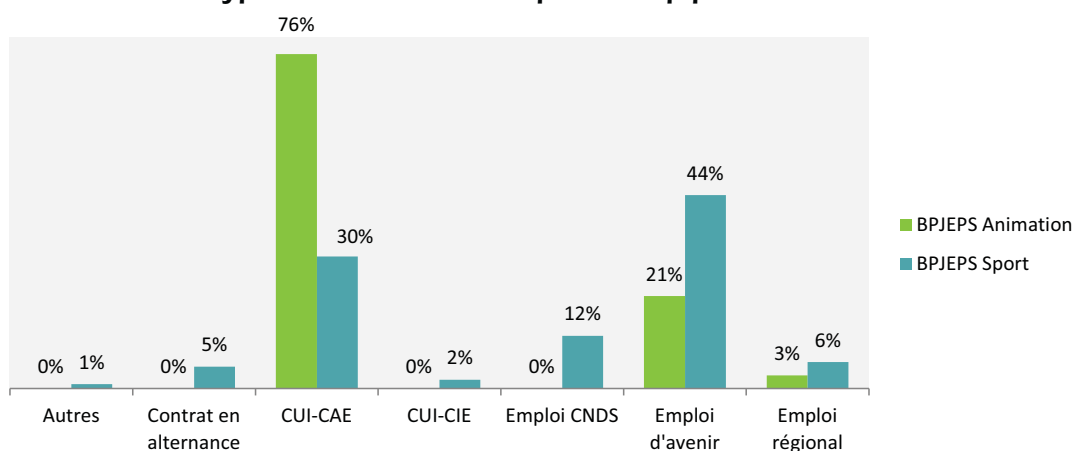
Aides à l'emploi : qui bénéficie des contrats aidés ?

Sur les 2 107 diplômés en emploi ayant répondu à cette question, 128 personnes (6%) déclarent bénéficier d'un contrat aidé. Ce type d'emploi est beaucoup plus fréquent dans la filière sport et bénéficie à 90 individus (70%), par rapport à la filière animation et concerne 38 individus (30%). Ces contrats bénéficient majoritairement dans 68% des cas aux répondants masculins pour 32% aux femmes. En revanche, il n'existe pas de différences significatives de genre quant à l'âge des bénéficiaires de ces contrats qui est de 29,6 ans en moyenne.



Deux dispositifs sont, de loin, les plus représentatifs des aides à l'emploi aussi bien dans le champ de l'animation socioculturelle que dans celui du sport : le Contrat unique d'insertion-Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) et l'Emploi d'Avenir (respectivement 44% et 38%). Si le premier type d'aide bénéficie 2,5 fois plus aux diplômés de l'animation (76%), ce sont les emplois d'avenir qui sont plus fréquents dans la filière sportive (44%) comme le sont les aides du CNDS (12%), exclusivement destinés à ces diplômés.

Types de contrats aidés par champ professionnel

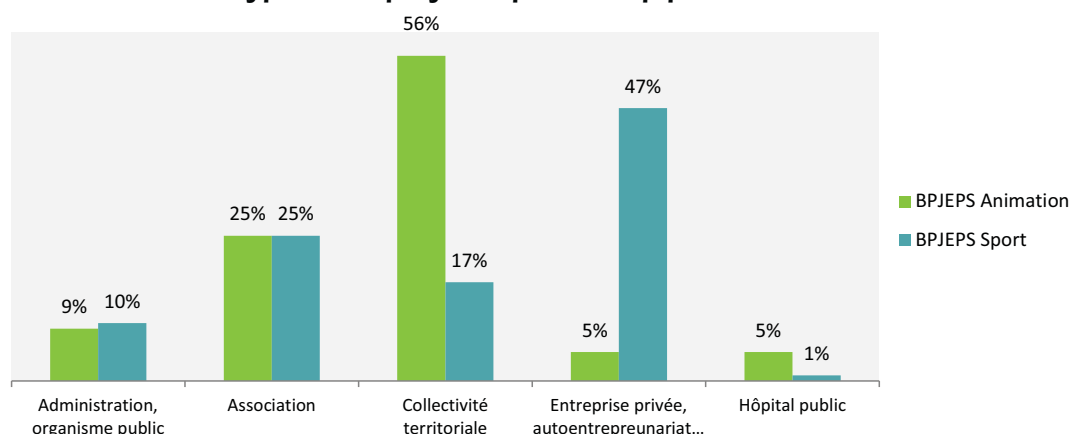


Qui emploie les diplômés ?

Les données indiquent une typologie de l'employeur principal assez éclatée. Néanmoins, trois secteurs se distinguent : les collectivités territoriales, les associations et le secteur marchand. Dans cette répartition, il existe des différences significatives entre les deux champs professionnels.

Si les titulaires d'un diplôme de l'animation sont majoritairement employés par une collectivité territoriale (56%) en comparaison de leurs homologues du sport (17%), ils sont autant, dans l'une et l'autre filière, à être employés par une association (25%). En revanche, le statut d'autoentrepreneur, n'est presque exclusivement associé qu'aux diplômés d'un brevet sportif puisque 47% déclarent travailler dans ce secteur (autoentrepreneuriat, entreprise privée, etc.), pour 5% des diplômés de la filière animation. Ce taux élevé s'explique surtout par le nombre important des BPJEPS « activités gymniques et de la forme et de la force » ou encore « activités équestres », dont les titulaires sont salariés dans des entreprises privées commerciales de type centres de remise en forme, de musculation, etc. ou dans des clubs équestres.

Types d'employeurs par champ professionnel



Comment les diplômés obtiennent leur emploi ?

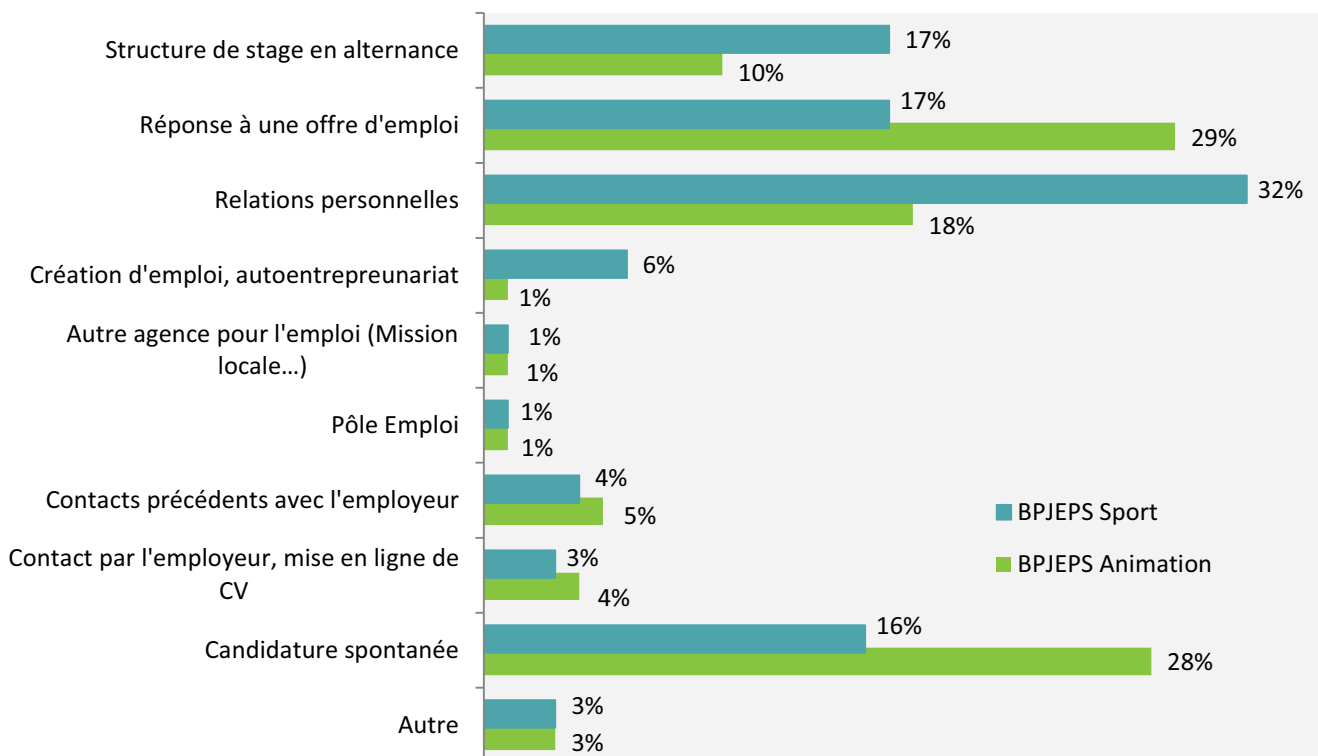
Concernant le mode d'accèsion à l'emploi principal, les réponses font apparaître de nettes différences selon le champ professionnel concerné.

En effet, les titulaires d'un brevet de l'animation socioculturelle indiquent que c'est le dépôt d'une candidature spontanée (29%) ou, dans les mêmes proportions, la réponse à une offre d'emploi (29%) qui leur a permis de trouver un travail. Alors que près d'un diplômés sur trois (32%) de la filière sportive désigne la sphère relationnelle et le réseau personnel (famille, amis, cadre professionnel) comme modalité d'obtention de l'emploi. De même, les structures qui ont accueilli les stagiaires en alternance ont bénéficié davantage aux diplômés d'un brevet sportif (17%) qu'à ceux de de la filière animation (10%).

Peu de répondants, aussi bien dans le champ de l'animation que dans celui du sport, sont contactés par l'employeur précédent ou suite à la mise en ligne du CV (respectivement 4% et 3%). Enfin, les agences, comme le Pôle emploi ou la Mission locale ne sont mentionnées comme ayant joué un rôle dans l'obtention d'un emploi que dans de très rares cas, à peine 1%, dans les deux secteurs professionnels.

Enfin, les données font ressortir que 39% de l'ensemble des diplômés déclarent avoir le même employeur qu'avant leur entrée en formation. Mais elles indiquent de fortes disparités entre les diplômés de la filière animation (52% sont dans ce cas) comparées à ceux de la filière sport (33%). Il est à noter que ce taux est en très forte augmentation par rapport aux résultats des enquêtes précédentes.

Mode d'obtention de l'emploi principal par secteur professionnel



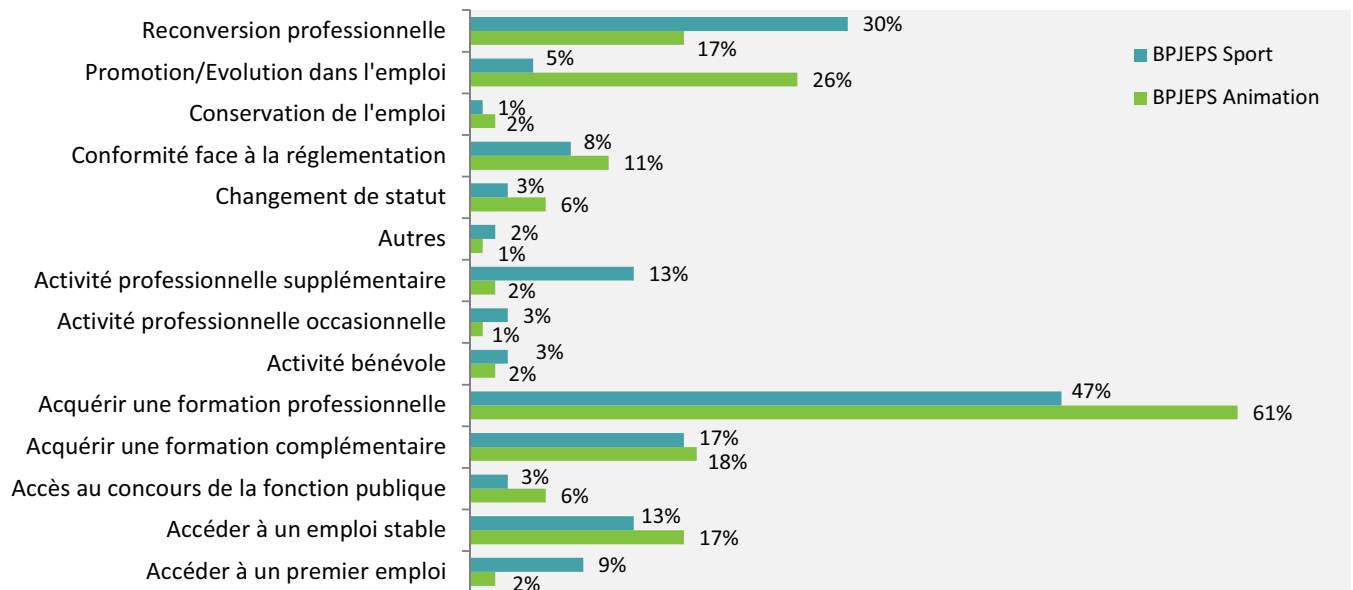
La formation

Quelles sont les motivations pour s'engager en formation ?

L'engagement en formation et le sens attribué à cet engagement reflètent des profils divers qui dépendent des parcours de chaque individu. Les données indiquent que la plus forte source de motivation reste l'acquisition d'une formation professionnelle (51%) et que le deuxième motif d'engagement est lié à une reconversion professionnelle (26%). Là encore, les résultats mettent en évidence de réelles disparités entre les deux champs professionnels. Ainsi, si les diplômés de filière animation sont davantage attachés à acquérir une formation professionnelle (61% pour 47%), les diplômés de la filière sportive sont, en revanche, presque deux fois plus à être concernés par une reconversion (30% pour 17%).

Une autre différence, très sensible entre les deux champs professionnels, est à noter et concerne les titulaires d'un BPJEPS animation qui déclarent, davantage que les diplômés sportifs, aspirer à une promotion et à une évolution de leur emploi (respectivement 26% et 5%).

Principales motivations des diplômés à l'entrée en formation

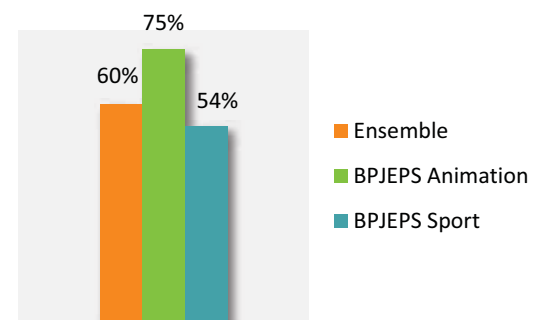


Qui bénéficie d'une aide financière pour faire une formation ?

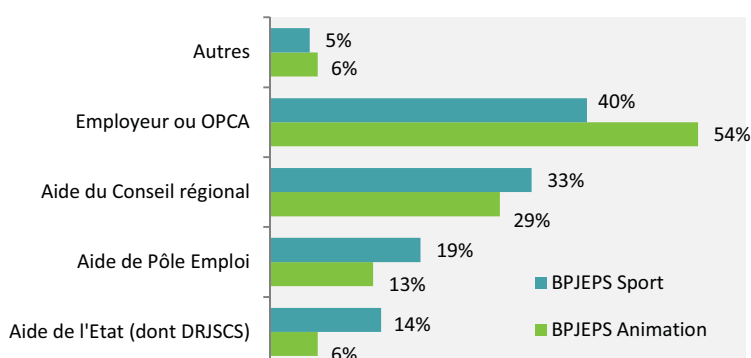
40% des répondants déclarent n'avoir reçu aucune aide financière pour leur formation. Il est à souligner que dans la filière sport, ce taux est supérieur de 20 points par rapport à celui de la filière animation (respectivement 46% et 26%). De même que les données indiquent que ces aides bénéficient davantage aux hommes (68%) en comparaison de leurs homologues femmes (32%). La moyenne d'âge des diplômés qui sont dans ce cas est de 29,6 ans, pratiquement à égalité pour les deux sexes, et l'âge médian de 28 ans.

Pour les 60% des enquêtés (N=1598) qui déclarent avoir perçu une aide financière ayant permis une prise en charge totale ou partielle des frais de formation (75% dans l'animation pour 54% dans le sport), les résultats font ressortir de nettes disparités entre les deux champs professionnels.

Taux de bénéficiaires d'une aide financière pour la formation



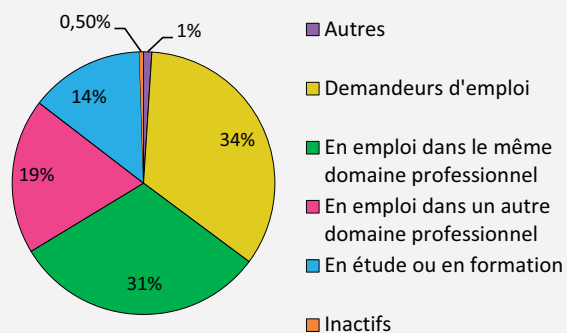
Types d'aides financières par secteur professionnel



Ainsi, la distribution par source de financement met en évidence la part des organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) et de l'employeur dans ces aides, avec un net avantage pour la filière animation (respectivement 54% et 40%). Vient ensuite le Conseil régional qui finance plus le BPJEPS sport (33%) que celui de l'animation (29%). Il en est de même pour les financements de Pôle emploi qui sont attribués dans 14% des cas au sport pour 6% à l'animation. Enfin, il est à noter que la contribution de l'État est également plus appuyée pour les stagiaires sportifs (respectivement 14% et 6%).

Enfin, pour les bénéficiaires de ces aides, les données indiquent que 31% sont en emploi dans leur propre domaine professionnel (animation ou sport), 34% sont demandeurs d'emploi, 19% sont en emploi dans un autre domaine et 14% sont en étude ou en formation. Ce qui montre l'importance et le rôle joué des aides financières soit pour accéder à la formation, soit pour se réorienter professionnellement.

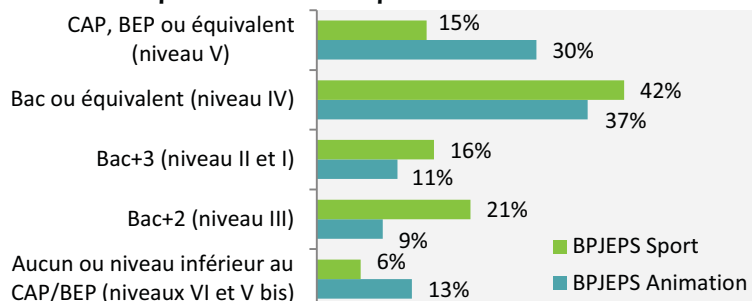
Statut des bénéficiaires d'une aide financière avant l'entrée en formation



Quel est le niveau des diplômés à l'entrée en formation ?

Il convient de mettre en évidence le fait que 78% des répondants ont, à l'entrée en formation, un niveau de qualification égale voire supérieur au bac : ce taux est de 68% dans l'animation et de 81% dans le sport.

Niveau de qualification des diplômés à l'entrée en formation



Ce qui signifie que les diplômés qui se sont engagés dans une formation BPJEPS ont, singulièrement, un niveau équivalent voire supérieur à celui recherché à travers ce diplôme. Paradoxalement, ce sont les diplômés dont le niveau de qualification devrait leur permettre de se positionner sur le BPJEPS (V, V bis et VI) qui sont les moins représentés : près d'un diplômé sur quatre est dans ce cas, avec un taux plus élevé dans l'animation (32%) en comparaison de celui du sport (19%).

D'autres différences significatives sont à souligner entre les deux filières. Alors que les titulaires d'un brevet sportif sont plus représentés dans la catégorie Bac+3 (20% pour 11% dans l'animation), les diplômés d'un BPJEPS animation sont près de deux fois plus à mentionner le CAP, BEP ou niveaux inférieurs comme le plus élevé degré de qualification (32% pour 19% dans le sport).

Quelle est la situation des diplômés à l'entrée en formation ?

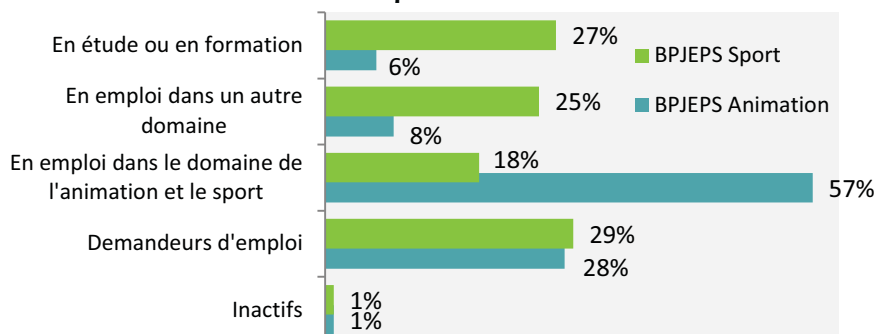
La situation des diplômés au moment où ils s'engagent en formation reflète une variété de profils. Il ressort notamment que la formation est un moyen d'accéder à un emploi au regard du taux de demandeurs d'emploi, quasi-équivalent dans les deux filières, qui concerne plus d'une personne sur quatre en moyenne (29%).

Le BPJEPS est également une voie d'accès à l'emploi pour les diplômés qui étaient déjà en étude ou en formation. C'est majoritairement le cas pour les diplômés de la filière sportive, avec un écart très significatif de 21 points en comparaison de ceux de la filière animation (respectivement 27% et 6%).

La reconversion professionnelle est une autre caractéristique de l'engagement en formation ; c'est davantage le cas pour les titulaires d'un brevet de la filière sportive puisque cette situation concerne un diplômé sur quatre (25%) qui étaient en emploi dans un autre domaine professionnel, contre seulement 6% des diplômés de l'animation.

Un autre profil de diplômés se dégage et concerne les individus qui étaient en emploi dans le même secteur professionnel lorsqu'ils ont entrepris un BPJEPS. En revanche, ce sont les animateurs socioculturels qui sont le plus représentés dans cette catégorie et sont plus de la moitié dans ce cas (57%) pour 18% des diplômés de la filière sportive. Ce résultat mérite d'être approfondi car il convient de savoir si la formation est une voie de promotion, une évolution de carrière, ou bien un processus de professionnalisation en supposant que ces individus étaient titulaires d'une autre qualification dans leur domaine respectif.

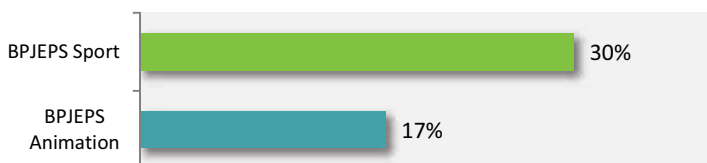
Situation des diplômés à l'entrée en formation



Quel est le profil des diplômés en contrat d'apprentissage ?

Un peu plus d'un diplômé sur quatre (26%) a suivi la formation BPJEPS dans le cadre d'un contrat d'apprentissage. Les données indiquent par ailleurs, que le taux de bénéficiaires de ce type de contrat est presque deux fois plus élevé dans la filière sportive que celui de la filière animation (respectivement 30% et 17%).

Contrat d'apprentissage par champ professionnel

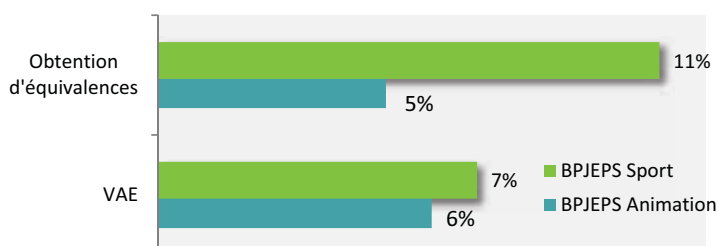


Qui a obtenu le BPJEPS par la VAE ?

L'obtention du titre visé par voie de validation des acquis de l'expérience (VAE) n'est mentionnée que par 7% des diplômés seulement. Ce taux est quasiment équivalent dans les deux filières professionnelles, animation et sport.

Parmi les diplômés ayant répondu par l'affirmative à cette question (N=182), 9% ont bénéficié d'une équivalence totale. De plus, des différences significatives existent entre les deux filières puisque le taux de diplômés ayant obtenu le brevet par équivalence est plus de deux fois plus élevé dans la filière sport (11%) que celui des diplômés de la filière animation (5%).

Diplômés BPJEPS par VAE et obtention d'équivalences



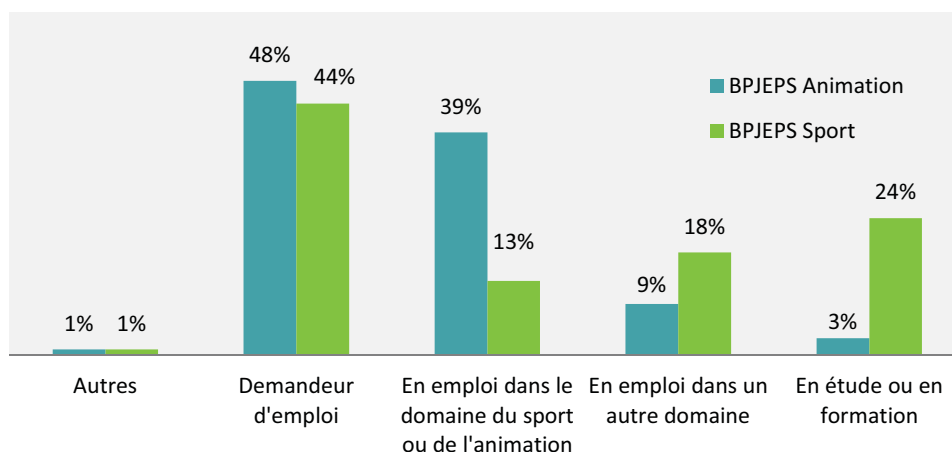
La non-activité

Qui sont les demandeurs d'emploi ?

A la date de réalisation de l'enquête, 317 personnes (12%) étaient toujours à la recherche d'un emploi. Ils sont plus du double dans le secteur sport (215 individus) par rapport aux diplômés du champ de l'animation (102 individus). A la question de savoir quelle était leur situation avant l'entrée en formation, 45% des répondants déclarent qu'ils étaient déjà demandeurs d'emploi et 21% qu'ils étaient en emploi dans un autre domaine.

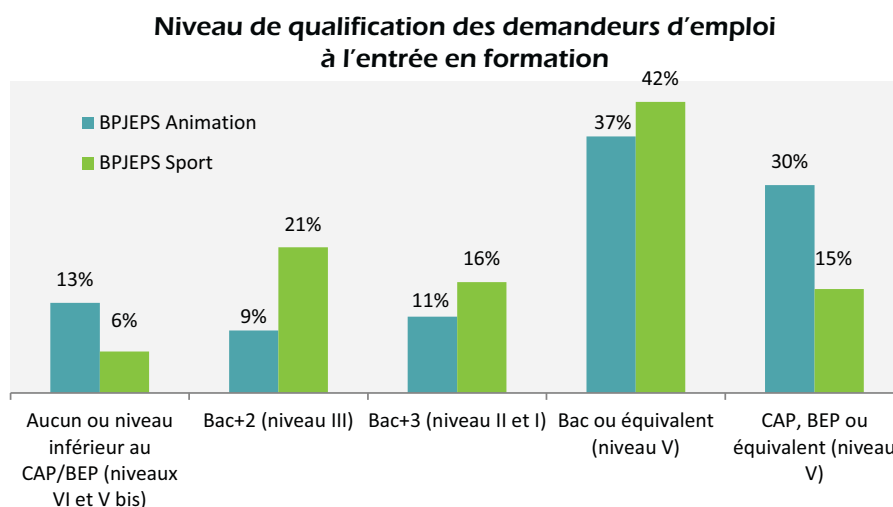
Plus en détail, les données font ressortir des différences significatives entre les deux champs professionnels. En effet, le taux de diplômés en demande d'emploi avant la formation est plus élevé dans la filière animation comparé à celui des diplômés dans le sport (respectivement 48% et 44%). En revanche, les demandeurs d'emploi de la filière animation étaient dans 39% des cas déjà en emploi dans leur domaine d'activité pour 13% des répondants titulaires d'un brevet sport. En revanche, le taux de répondants en étude ou en formation (étudiants, scolaires) qui n'avaient toujours pas d'emploi à la date de l'enquête est huit fois plus élevé parmi les titulaires d'un BPJEPS sport (respectivement 24% et 3%).

Situation des demandeurs d'emploi à l'entrée en formation à la date de l'enquête



Quel est le niveau de qualification des demandeurs d'emploi à l'entrée en formation ?

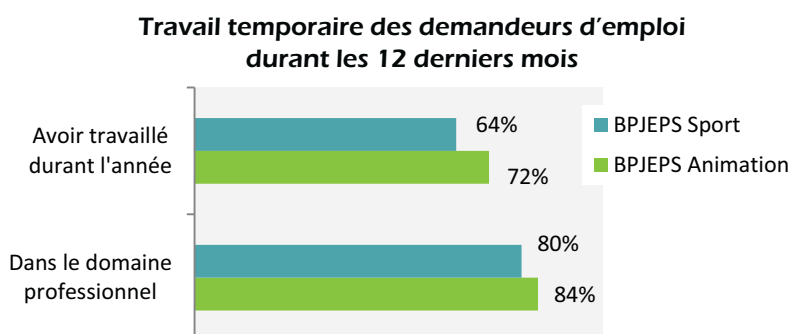
Le niveau de qualification des demandeurs d'emploi à l'entrée en formation présente une grande analogie avec celui de l'ensemble des enquêtés ; en effet, 73% des diplômés qui sont dans ce cas ont un niveau égal ou supérieur au Bac. Les résultats indiquent également que les diplômés les moins qualifiés (niveau IV ou inférieur), bien qu'ayant obtenu le BPJEPS, sont un peu plus représentés dans la catégorie des demandeurs d'emplois (28%).



Les demandeurs d'emploi ont-ils travaillé les douze derniers mois ?

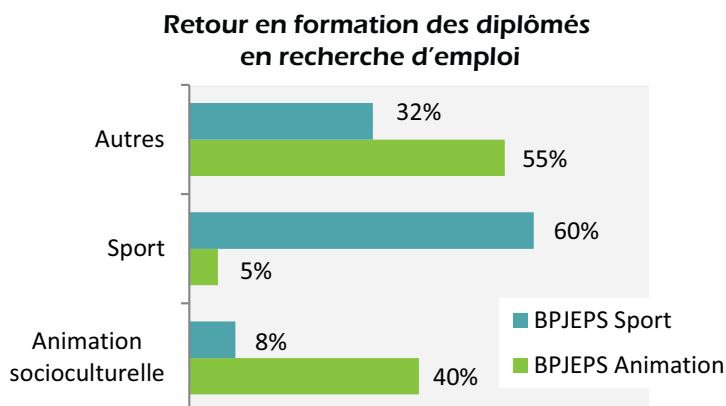
Parmi les répondants demandeurs d'emploi, 66% déclarent avoir temporairement travaillé dans les douze mois précédant l'enquête et 55% d'entre eux ont été en poste au moins six mois. Les données montrent que ce taux est plus important dans la filière animation (72%) que dans la filière sportive (64%).

Pour 81% des diplômés qui ont répondu avoir occupé un emploi temporaire, il apparaît que celui-ci était en lien avec le diplôme obtenu, là encore avec un avantage pour les titulaires d'un brevet de l'animation en comparaison de ceux du sport (respectivement 84% et 80%).



Le retour à la formation est-elle une voie possible pour les demandeurs d'emploi ?

300 individus (25%) en situation de recherche d'un emploi déclarent s'être rapprochés d'une mission locale ou d'une PAIO pour leurs démarches. Ce taux est un peu plus élevé chez les diplômés de la filière animation (29%) par rapport à leurs homologues du sport (24%).



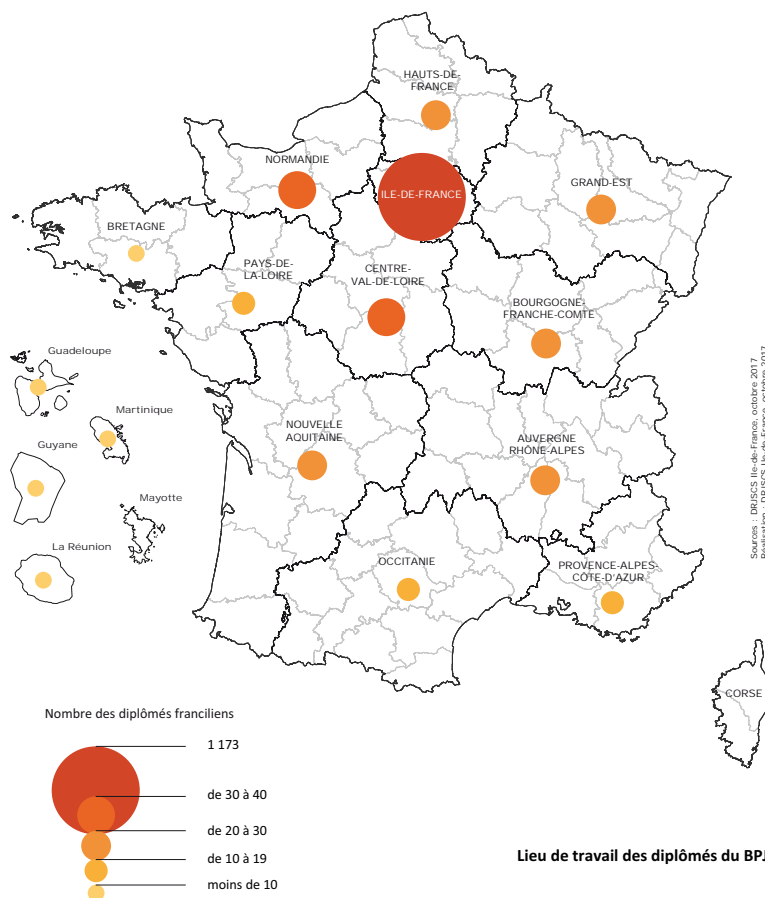
Parmi les répondants demandeurs d'emploi, 121 étaient retournés en formation à la date de l'enquête. Les diplômés de la branche sport semblent s'inscrire un peu plus durablement dans la filière puisque 60% suivent une formation dans ce même secteur pour 40% de personnes dans l'animation.

Enfin, 90% des titulaires d'un brevet de la filière sport déclarent que cette formation suivie prépare à un diplôme pour 80% des titulaires d'un brevet de l'animation.

Lieu de travail

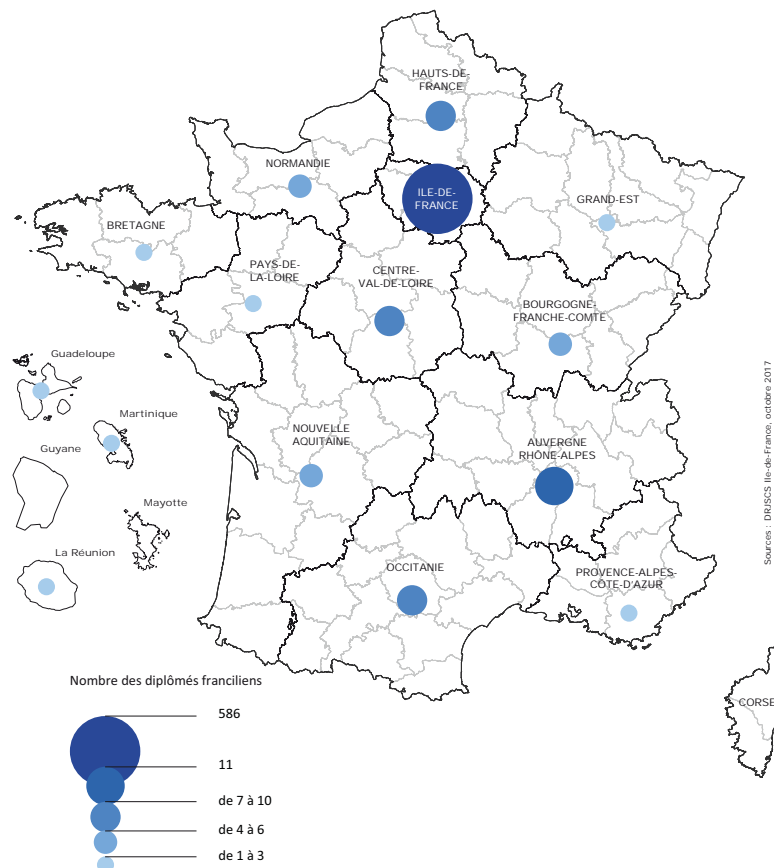
Où travaillent les diplômés après l'obtention du diplôme ?

Lieu de travail des diplômés d'un brevet sportif de niveau IV (BPJEPS Sport et BEES 1°)



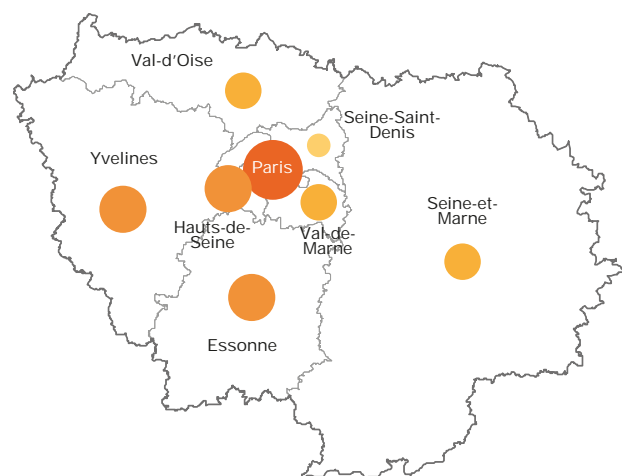
Les données relatives au lieu de travail des diplômés BPJEPS à l'issue de leur formation indiquent une dynamique spatiale assez équivalente au lieu de résidence : l'Île-de-France est plus représentée dans cette répartition. Toutefois, il existe des différences significatives entre les deux filières puisque 73% des titulaires d'un BPJEPS animation travaillent dans la région à la date de l'enquête pour 63% des enquêtés de la filière sport. Ce qui voudrait dire que, probablement, les diplômés, une fois le titre décroché, seraient retournés travailler dans leur lieu de résidence mais cela veut dire aussi que les diplômés de la filière sport sont plus mobiles professionnellement : une mobilité qui s'expliquerait par une offre d'emploi plus en adéquation avec la spécialité du brevet obtenu.

Lieu de travail des diplômés du BPJEPS Animation (niveau IV)

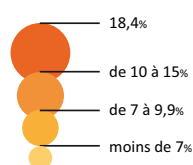


Au regard de la répartition par département, Paris reste le département le plus attractif en termes d'emploi, ce qui pourrait s'expliquer par la mise en œuvre plus appuyée par la Ville de Paris de la réforme des rythmes éducatifs avec des effets significatifs sur l'offre d'emploi.

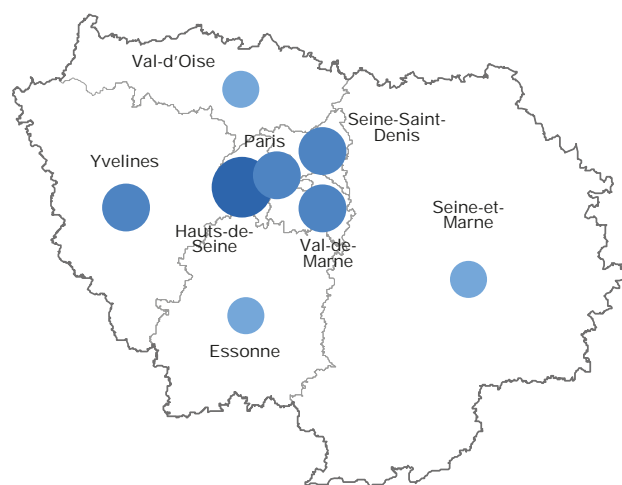
Répartition par département des diplômés du secteur "sport" en emploi en Île-de-France



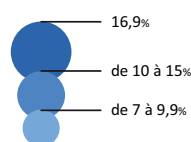
Répartition des diplômés franciliens



Répartition par département des diplômés du secteur "animation socioculturelle" en emploi en Île-de-France



Nombre des diplômés franciliens



Lieu de résidence avant et après la formation et lieu de travail

	diplômés Sport et animation	diplômés Animation socioculturelle		diplômés Sport	
	Lieu de résidence avant l'entrée en formation	Lieu de résidence après diplôme	Lieu de travail	Lieu de résidence après diplôme	Lieu de travail
PARIS (75)	10,2%	7%	8,3%	10,2%	14,2%
SEINE-ET-MARNE (77)	10,4%	12,5%	7,2%	6,2%	6%
YVELINES (78)	11,5%	10,7%	9,5%	11,2%	8,4%
ESSONNE (91)	11%	11,5%	7,5%	10,7%	7,7%
HAUTS-DE-SEINE (92)	12,2%	9,2%	13,7%	11,8%	9,8%
SEINE-SAINT-DENIS (93)	10,2%	13,2%	11,1%	6,9%	5%
VAL-DE-MARNE (94)	10%	10,2%	8,5%	9,4%	6%
VAL-D'OISE (94)	9,7%	12,3%	7,2%	8,5%	5,5%
ÎLE-DE-FRANCE	80,9%	86,8%	73,3%	75,2%	62,7%
HORS ÎLE-DE-FRANCE	19,1%	13,2%	26,7%	24,8%	37,2%

L'insertion professionnelle des diplômés de niveau IV des secteurs du sport et de l'animation en Île-de-France

Conception et rédaction

Goucem REDJIMI

Avec l'appui de
Audrey KMITA (cartographie)
Denisio MAGALHAES (statistiques)

Conception graphique et mise en page

Service communication

Directeur de rédaction

Babacar FALL
Directeur régional adjoint
Référént de la Mission d'observation
et d'appui au contrôle

Directeur de publication

Eric QUENAULT
Directeur régional de la jeunesse, des sports
et de la cohésion sociale d'Île-de-France

Crédits photographiques : DRJSCS d'Île-de-France, Adobe stock

Ce dossier est téléchargeable sur le site: www.ile-de-france.drjscs.gouv.fr



DIRECTION RÉGIONALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHÉSION SOCIALE D'ÎLE-DE-FRANCE

6/8 rue Eugène Oudiné – CS 81360 – 75634 Paris Cedex 13

Tél : 01 40 77 55 00 / DRJSCS75@drjscs.gouv.fr

www.ile-de-france.drjscs.gouv.fr

Date de parution : 1er trimestre 2018

ISBN : 978-2-11-152436-1